



**NATIONS
UNIES**

HS



**Commission sur les
établissements humains**

Distr.
GENERALE

HS/C/18/9
15 novembre 2000

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Dix-huitième session
Nairobi, 12-16 février 2001
Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**PROGRAMME DE TRAVAIL DU CENTRE DES NATIONS UNIES POUR
LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT) POUR L'EXERCICE
BIENNAL 2002-2003 ET BUDGET DE LA FONDATION
DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET
LES ETABLISSEMENTS HUMAINS POUR
L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003**

Projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et
les établissements humains pour l'exercice biennal 2002-2003

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

1. Le présent document contient le budget-programme et le budget d'appui de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains qui sont proposés pour l'exercice biennal 2002-2003 dans le contexte du cadre financier général du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Le budget se fonde sur les prévisions concernant les contributions volontaires escomptées aux fonds généraux et spéciaux et sur le niveau des dépenses requises pour compléter les crédits du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et les ressources de la coopération technique afin d'exécuter le programme de travail du CNUEH (Habitat) pour l'exercice biennal et de fournir l'appui nécessaire au programme.
2. Le Directeur exécutif recommande que la Commission des établissements humains approuve le budget-programme et le budget d'appui de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2002-2003, tels qu'ils sont proposés ci-après.

* HS/C/18/1.

K0050359 090101

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. APERCU GENERAL	4
A. Introduction et résumé analytique	4
B. Situation financière générale du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) .	6
1. Introduction	6
2. Actualisation pour l'exercice biennal 2000-2001	6
3. Objectifs et stratégie pour l'exercice biennal 2002 - 2003	7
a) Objectifs	7
b) Stratégie	8
4. Résumé des propositions budgétaires pour l'exercice biennal 2002-2003	10
a) Les postes inscrits aux tableaux d'effectifs	11
b) Les dépenses autres que les dépenses de personnel	12
c) Conclusion	13
II. FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS..	14
Projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2002-2003	14
1. Généralités	14
2. Actualisation pour l'exercice biennal 2000-2001 (à la fin de septembre 2000)	14
a) Réserves et soldes	14
b) Recettes	15
c) Dépenses – Budget-programme	16
d) Dépenses – Budget d'appui	16
3. Budget-programme proposé pour 2002-2003	17
4. Budget d'appui proposé pour 2002-2003	18
a) Appui au programme	18
b) Gestion et administration	18

I. TERMINOLOGIE.....	20
II. HYPOTHESES ET METHODOLOGIE.....	23
III. RECOMMANDATIONS ET MESURES PRISES POUR Y DONNER SUITE.....	27

Listes des tableaux

Tableau 1. Plan d'utilisation des ressources tel qu'approuvé pour 2000-2001 et proposé pour 2002-2003.....	31
Tableau 2. Plan d'utilisation des ressources, tel qu'approuvé et révisé pour 2000-2001.....	32
Tableau 3. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) (Habitat) Prévisions budgétaires par catégorie de dépenses et source de fonds Budget pour l'exercice biennal 2002-2003.....	33
Tableau 4. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains Budget pour l'exercice biennal 2002-2003.....	34
Tableau 4A. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains – Fonds généraux exclusivement Budget pour l'exercice biennal 2002-2003.....	35
Tableau 5. Budget ordinaire : Etablissements humains Projet de budget par catégorie de dépenses Budget pour l'exercice biennal 2002-2003.....	36
Tableau 6. Activités de coopération technique Projet de budget par catégorie de dépenses Budget pour l'exercice biennal 2002-2003.....	37
Tableau 7. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains Compte spécial pour l'appui aux programmes Budget pour l'exercice biennal 2002-2003.....	38
Tableau 8. Répartition prévisionnelle des postes par source de fonds	39
Tableau 9. Répartition prévisionnelle des postes par source de fonds	40
Tableau 10. Tableau d'effectifs général – Fonds spéciaux de la Fondation pour les exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003.....	41
Tableau 11. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains Récapitulation des contributions versées à des fins générales et des contributions affectées, 1990-1999.....	42
Tableau 12. Budget indicatif de la Division des services administratifs de l'ONUN pour 2000-2001	43

APERCU GENERAL

A. Introduction et résumé analytique

1. Pour le projet de budget, on a appliqué les directives pour la présentation harmonisée du budget établies par plusieurs organismes des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), comme l'avait recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (HS/C/17/9/Add.1). Tirant parti des synergies qui existent au siège de Nairobi, le CNUEH (Habitat) a bénéficié de travaux récents de l'autre organisation sise à Nairobi, à savoir le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

2. Conformément aux directives pour la présentation harmonisée du budget, le cadre financier général du CNUEH (Habitat) a été fixé de manière à fournir un contexte cohérent permettant à la Commission des établissements humains de prendre une décision au sujet des crédits demandés pour 2002 – 2003 au titre des ressources du Centre qui dépendent directement de lui, à savoir les ressources de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains.

3. Le CNUEH (Habitat) a aussi tenu compte des instructions données par le Siège de l'ONU pour l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002 – 2003 dans le cadre du budget ordinaire afin de réduire les doubles emplois. Il convient de noter que les chiffres proposés dans le présent document pour le budget ordinaire de 2002 – 2003 ont un caractère préliminaire et ne sont donnés qu'à titre indicatif. Des consultations doivent avoir lieu avec la Division de la planification des programmes et du budget du Siège de l'ONU, en sorte que ces chiffres pourront changer avant la présentation, le 30 novembre au plus tard, de la proposition détaillée du CNUEH (Habitat) pour le budget ordinaire. Ultérieurement, de nouveaux changements pourront encore être apportés avant que l'Assemblée générale ne donne son approbation.

4. Le budget harmonisé du CNUEH (Habitat) est présenté dans le contexte du projet de plan à moyen terme pour la période 2002 – 2005 (A/55/6), dont l'Assemblée générale est actuellement saisie. Ce projet de plan a servi de base pour l'élaboration du projet de programme de travail pour 2002 – 2003 du CNUEH (Habitat) (voir le document HS/C/18/8). Ce dernier a fourni à son tour la base programmatique nécessaire pour le projet de budget pour 2002 – 2003.

5. Le cadre général proposé pour les dépenses nécessaires à l'exécution du projet de programme de travail pour 2002 – 2003 peut se résumer comme suit :

Dépenses totales (millions de dollars des Etats Unis)	Montant	Plan	Prévisions	Prévisions
	effectif		révisées	
	1998/99	2000/01	2000/01	2002/03
	\$M	\$M	\$M	\$M
Budget ordinaire	13,9	14,7	14,7	16,2
Fondation	25,1	23,0	19,7	24,0
Coopération technique	<u>115,3</u>	<u>66,7</u>	<u>177,8</u>	<u>87,6</u>
Totaux	<u>154,3</u>	<u>104,4</u>	<u>212,2</u>	<u>127,8</u>

Ces informations sont développées de manière plus détaillée dans les sections qui suivent et dans les tableaux 1 et 2.

6. Lors de l'établissement des prévisions pour 2002 – 2003, on a supposé que le montant total des ressources du budget ordinaire du CNUEH (Habitat) augmentera de 10 % en termes réels. Cela tient à la nécessité urgente non seulement d'accroître les ressources dont le CNUEH (Habitat) a besoin à des fins autres que le financement de postes pour appuyer convenablement les postes existants, mais aussi de prévoir un certain nombre de postes supplémentaires pour appuyer la mise en œuvre du projet de programme de travail. On table sur une augmentation de 1,5 millions de dollars avant inflation, compte tenu des demandes suivantes de l'Assemblée générale formulées dans sa résolution 54/249, du 23 décembre 1999 (paragraphe 111 et 114) :

"111. Prie le Secrétaire général, agissant conformément au paragraphe 229 du Programme pour l'habitat et en consultation avec la Commission des établissements humains, de continuer d'améliorer l'efficacité du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), notamment en le dotant de ressources humaines et financières suffisantes imputées au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies;

114. Prie également le Secrétaire général de revoir les prévisions de dépenses de ce chapitre en vue d'assurer au programme une source de financement stable, prévisible et durable et d'éviter ainsi qu'il ne soit largement tributaire des ressources extrabudgétaires".

7. En outre, on a supposé que les ressources de la Fondation augmenteront de 20 %. On compte en effet que les gouvernements souhaiteront verser des ressources additionnelles mettre à profit la revitalisation réussie du CNUEH (Habitat) et l'élaboration d'une vision stratégique et d'un programme de travail clairs, bien ciblés et adaptés. On s'attend également que la nomination d'un directeur exécutif permanent du Centre, pour la première fois depuis huit ans, et la tenue en 2001 de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, qui devrait donner un nouvel élan à l'examen des questions relatives aux établissements humains, favoriseront la mobilisation de ressources.

8. Pour que le CNUEH (Habitat) puisse aller de l'avant comme le prévoient le projet de budget et le programme de travail y relatif, il est essentiel de répondre aux préoccupations des Etats membres en matière de gestion financière.

9. Si l'on a considérablement progressé au cours de l'exercice biennal dans la stabilisation de la situation financière du CNUEH (Habitat), certains problèmes demeurent. Ces problèmes ont été décrits en février 2000 par le Bureau des services de contrôle interne (A/54/764) et il en est fait état dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes de juin 2000 sur les comptes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/55/5/Add.8).

10. Le Centre accorde la priorité à l'instauration d'une gestion financière et administrative saine. Les propositions budgétaires ci-après reflètent la nécessité d'offrir l'appui voulu aux programmes.

11. Le Centre a été critiqué dans le passé, surtout dans le domaine de la gestion financière et administrative, mais il faut admettre qu'il demeure très dépendant des services administratifs fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN). Il faut d'urgence mettre en place un mécanisme plus efficace pour que l'ONUN justifie du coût et soit responsable de la qualité des services fournis au Centre.

B. Situation financière générale du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

1. Introduction

12. Le tableau 1 donne un aperçu du plan d'utilisation des ressources du CNUEH (Habitat) pour l'exercice 2000-2001, ainsi que du projet de plan d'utilisation des ressources pour 2002-2003, selon une présentation harmonisée. Les ressources proviennent de trois grandes sources de financement.

13. Premièrement, le budget ordinaire de l'ONU. Pour l'exercice biennal 2000-2001, le montant total des crédits approuvés par l'Assemblée générale au titre du budget ordinaire pour le CNUEH (Habitat) est de 14 688 100 dollars, se répartissant en un montant de 13 757 400 dollars au titre du chapitre 13, Etablissements humains, et un montant de 930 700 dollars au titre du chapitre 21, Programme ordinaire de coopération technique pour les services consultatifs sectoriels (A/54/250).

14. Deuxième source de financement, les contributions à la Fondation. Les contributions sont de deux types : à des fins générales et à des fins spéciales. Les fonds généraux sont essentiellement des contributions volontaires des gouvernements appuyant la réalisation du programme de travail du CNUEH (Habitat). Les fonds spéciaux sont des contributions des gouvernements et d'autres donateurs affectées à la réalisation d'activités spécifiques conformes aux buts et orientations du Centre. Le compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes, qui est un compte distinct sur lequel est imputé le coût des services d'appui pour la réalisation des activités financées par les fonds spéciaux, figure parmi les fonds spéciaux. Le montant total des contributions à la Fondation pour 2000-2001 est de 23 019 600 dollars, dont 8 349 600 à des fins générales et 14 670 000 à des fins spéciales (A/54/8).

15. Troisième source de financement, les activités de coopération technique financées par des organismes de financement tels que le PNUD. Le plan initial d'utilisation des ressources pour l'exercice biennal 2000-2001 prévoyait que les dépenses s'élèveraient à 66 685 300 dollars, y compris un montant de 6 685 300 dollars au titre des dépenses d'appui aux programmes pour la coopération technique. Ces dépenses d'appui sont imputées sur un compte spécial et les crédits alloués au titre du budget sont approuvés par le Directeur exécutif sur la base des prévisions de recettes.

2. Actualisation pour l'exercice biennal 2000-2001

16. En général, les chiffres se rapportant au budget de l'exercice biennal 2000-2001 renvoient aux crédits initialement demandés pour cet exercice. On a procédé ainsi par souci de cohérence, et aussi pour permettre d'effectuer des comparaisons et de respecter les directives concernant la présentation harmonisée du budget.

17. Toutefois, pour donner un aperçu de la situation actuelle et pour pouvoir calculer les soldes en fin d'exercice qui seront reportés sur l'exercice biennal 2002-2003, on a présenté au tableau 2 un plan révisé d'utilisation des ressources pour l'exercice biennal 2000-2001. Les principales modifications entre le plan initial et le plan révisé d'utilisation des ressources sont les suivantes :

a) Les soldes reportés sur l'exercice 2000-2001 (qui comprennent la réserve financière et la réserve opérationnelle) sont les soldes réels à la clôture de l'exercice indiqués dans les états de compte définitifs de l'exercice biennal 1998-1999;

b) Les recettes prévues au titre de la coopération technique ont été portées de 67 500 000 dollars à 178 600 000 dollars (les recettes réelles en 1998-1999 ont été de 116 800 000 dollars. Cette augmentation est essentiellement due au Programme de remise en état des établissements humains au Nord de l'Iraq, financé au titre d'un accord Oil for Food ("du pétrole pour des

aliments") entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement iraquien. Le budget de ce programme était le plus élevé du Centre en 1998-1999, avec des dépenses directes de 67 800 000 dollars. Toutefois, le plan initial d'utilisation des ressources pour l'exercice 2000-2001 excluait ce programme, car il ne convenait pas de présumer de sa continuité pendant l'exercice en cours;

c) Les prévisions révisées pour le financement de la coopération technique en 2000-2001 envisagent des dépenses directes pour le projet iraquien de 120 millions de dollars, majorées de 3 % pour les dépenses d'appui au programme, et des dépenses directes au titre d'autres projets de coopération technique de 50 millions de dollars, majorées de 10% pour les dépenses d'appui au programme. Ceci donne un financement direct pour les projets de 170 millions de dollars, majoré de ressources pour l'appui au programme d'un montant de 8,6 millions de dollars, soit au total 178,6 millions de dollars;

d) L'appui au programme de coopération technique et les frais de gestion et d'administration sont passés de 6,7 à 7,8 millions de dollars (les dépenses réelles en 1998-1999 ont été de 6,4 millions de dollars). Cette augmentation par rapport au budget initial est plus modeste que prévue si on la compare à l'augmentation du financement des projets et de l'appui aux projets, pour les raisons suivantes :

- i) Le budget des dépenses d'appui au programme (contrairement au budget du programme) présupposait une poursuite du programme en Iraq;
- ii) Le Centre est tenu de maintenir une réserve opérationnelle de 20% du montant estimatif des recettes annuelles pour l'appui au programme (ST/AI/286). Comme les prévisions de recettes annuelles s'établissent à 4,3 millions de dollars au moins, une réserve opérationnelle de 900 000 dollars est considérée comme le minimum requis;

e) Les dépenses au titre du programme qu'il est prévu d'imputer sur les fonds spéciaux de la Fondation ont été ramenées de 13,1 millions de dollars à 9,8 millions de dollars. Dans le plan initial d'utilisation des ressources, ces dépenses de 13,1 millions de dollars étaient financées à l'aide d'un financement direct de 10 millions de dollars (ne comprenant pas les dépenses d'appui au programme de 1,3 million de dollars), plus 3,1 millions de dollars provenant des réserves reportées d'un exercice à l'autre. Toutefois, bien que les prévisions de recettes n'aient pas changé, aucune portion des réserves reportées (2,7 millions de dollars) n'est actuellement disponible pour les dépenses du programme. En effet, ces réserves sont liées au compte spécial pour les dépenses d'appui au programme. En conséquence, les dépenses au titre du programme pour l'exercice biennal 2000-2001 ont été ramenées juste en deçà des recettes prévues pour cet exercice biennal;

f) Un ajustement de 2 millions de dollars est proposé en début d'exercice pour reconstituer les réserves et le solde de la Fondation comme suite à l'annulation en 1998-1999 de la dette d'Habitat II, en prélevant sur les fonds excédentaires accumulés sur le compte spécial pour les dépenses d'appui au programme de la Fondation.

3. Objectifs et stratégie pour l'exercice biennal 2002 - 2003

a) Objectifs

18. Conformément aux deux principaux buts du Programme pour l'habitat, à savoir un développement durable des villes et la fourniture d'un logement convenable à tous, ainsi qu'au Plan moyen terme pour la période 2002 – 2005, le Programme pour les établissements humains s'articulera au cours de l'exercice biennal 2002 – 2003 autour de trois principaux objectifs :

a) Contribuer à améliorer les conditions de logement des pauvres, en zone urbaine comme en zone rurale, dans le monde entier, en adoptant et en faisant respecter des régimes d'occupation efficaces et plus

appropriés, en développant le secteur du logement et en adoptant de meilleures politiques;

b) Contribuer au développement durable des établissements humains en adoptant des modes de gouvernance intégrés, accessibles, transparents, participatifs et responsables;

c) Intensifier la coopération internationale en faveur du développement durable du secteur du logement et des établissements humains.

b) Stratégie

19. Le Programme pour les établissements humains sera mis en œuvre dans le cadre des deux sous-programmes correspondant aux deux buts du Programme pour l'habitat, à savoir le sous-programme 1 – un logement convenable pour tous – et le sous-programme 2 – un développement durable des villes. Les Campagnes mondiales pour la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine, qui sont les initiatives les plus importantes du Programme, constitueront, tout comme pendant l'exercice biennal 2000 – 2001, des points d'ancrage et des cadres opérationnels pour les activités des sous-programmes 1 et 2. Les campagnes mondiales serviront à faire prendre conscience des problèmes fondamentaux au regard des priorités nationales et régionales. Le Centre apportera son soutien à l'élaboration de politiques, soit directement soit par l'intermédiaire d'autres organismes des Nations Unies, ou encore par l'entremise de ses réseaux nationaux, régionaux et mondiaux de partenaires. Ces deux campagnes comporteront trois volets : un débat normatif, des activités de sensibilisation et le développement des capacités. Le sous-programme 1 continuera, dans le cadre de la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation, à promouvoir des politiques d'occupation tenant compte des droits de la personne et à encourager le développement du secteur du logement en collaboration avec un certain nombre d'organismes des Nations Unies, notamment le Haut Commissariat aux droits de l'homme. Le sous-programme 2 visera, dans le cadre de la Campagne mondiale pour la gouvernance urbaine, à renforcer le pouvoir des autorités locales et améliorer la prise de décisions.

20. Les travaux de ces deux sous-programmes seront divisés en trois catégories fonctionnelles :

a) Les activités normatives, axées sur l'établissement de normes internationales et la réforme des politiques du logement, y compris des modifications des régimes juridiques en vigueur (ces activités seront coordonnées au siège du Centre à Nairobi par la Branche du logement et du développement urbain, qui relève de la Division mondiale);

b) Les activités intersectorielles, axées sur l'analyse, la surveillance, l'évaluation et la prise en compte de la parité hommes-femmes (ces activités seront exécutées, au siège du Centre à Nairobi, par le Secrétariat urbain);

c) Les activités de coopération régionale et technique, axées sur le soutien régional et national aux Campagnes mondiales, comprenant notamment l'assainissement des taudis, la définition de politiques d'urbanisation et le développement des capacités, en collaboration avec les gouvernements (ces activités seront exécutées par les Bureaux régionaux, qui relèvent de la Division de la coopération régionale et technique).

21. Le sous-programme 1 - un logement convenable pour tous - sera axé sur l'objectif 1 du programme, indiqué ci-dessus. Aux fins d'exécution, cet objectif global sera subdivisé en sept objectifs ponctuels classés dans trois catégories (objectifs normatifs, intersectoriels et opérationnels).

22. Objectifs normatifs (Branche du logement) :

a) Plaider pour la sécurité d'occupation et faire des citoyens pauvres des partenaires à part entière dans le cadre des campagnes pour la sécurité d'occupation et l'amélioration des logements à tous les échelons – local,

national, régional, mondial;

b) Favoriser le développement des capacités nationales pour aider les autorités compétentes à revoir et modifier la législation nationale en matière de logement et de régimes fonciers, compte tenu du «droit au logement» et en accordant aux femmes un traitement égal;

c) Améliorer l'accès aux services essentiels, en zone urbaine comme en zone rurale, en particulier l'accès à l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets, et améliorer les transports urbains pour faciliter la mobilité des populations;

d) Améliorer l'accès au financement et au crédit ainsi qu'à des modalités de crédit appropriées, en particulier convenant mieux aux citoyens pauvres.

23. Objectifs intersectoriels (Secrétariat urbain) :

a) Suivre l'évolution des conditions de logement dans le monde et les progrès de la mise en oeuvre du volet «logement» du Programme pour l'habitat;

b) Assurer la cohérence et la continuité des politiques intersectorielles (notamment la parité hommes-femmes et le développement des capacités), des normes et outils, et des stratégies en matière d'information.

24. Objectifs opérationnels (Bureaux régionaux) :

a) Définir, à l'échelon national et à l'échelon municipal, une politique d'assainissement des taudis qui tienne compte des besoins des populations et qui tire parti de l'expérience acquise localement.

25. Les travaux au titre de ce sous-programme seront répartis en trois domaines : régimes fonciers et sécurité d'occupation, politiques du logement, services essentiels et infrastructures.

26. Le sous-programme 2 - développement durable des villes - sera axé sur l'objectif 2 du programme, indiqué ci-dessus. Il sera également subdivisé en sept objectifs ponctuels classés dans trois catégories fonctionnelles.

27. Objectifs normatifs (Branche du développement urbain) :

a) Plaidoyer en faveur de normes de bonne gouvernance urbaine, auprès des gouvernements et des municipalités, des organismes de la société civile et des organisations non gouvernementales;

b) Développer les capacités des autorités locales en encourageant et en favorisant des politiques, des lois et des programmes de décentralisation, et en améliorant la gestion et les finances municipales;

c) Améliorer la sécurité dans les villes, en prévenant la criminalité au moyen de stratégies définies par les autorités municipales et les organismes de la société civile, et en menant des stratégies de prévention des catastrophes;

d) Promouvoir une bonne gouvernance urbaine en améliorant la planification et la gestion de l'environnement.

28. Objectifs intersectoriels (Secrétariat urbain) :

a) Suivre l'évolution des conditions urbaines dans le monde et les progrès de la mise en oeuvre du

volet «développement urbain» du Programme pour l'habitat;

b) Assurer la cohérence et la continuité des politiques intersectorielles (notamment la parité hommes-femmes et le développement des capacités), des normes et outils, et des stratégies en matière d'information.

29. Objectifs opérationnels (Bureaux régionaux) :

a) Encourager l'application de normes de bonne gouvernance urbaine, en particulier auprès des autorités locales.

30. Les travaux au titre de ce sous-programme seront répartis en quatre domaines : gouvernance urbaine, économie et développement des villes, environnement, gestion des catastrophes.

c) La revitalisation du Centre

31. Le programme de revitalisation du Centre, qui a commencé fin 1998, a permis à celui-ci de se doter d'une nouvelle vision stratégique endossée par la Commission des établissements humains à sa dix-septième session en mai 1999 (résolution 17/7 du 14 mai 1999). Ce programme a également débouché sur un nouvel organigramme approuvé par le Secrétaire général en décembre 1999 (ST/SGB/1999/22).

32. En concevant le nouvel organigramme, on a tenu compte du fait que le Centre est un petit organisme ne pouvant pas se permettre d'assurer en double les services programmatiques intersectoriels au sein de chaque Division dans une structure administrative reposant sur deux sous-programmes : un logement convenable pour tous et un développement durable des villes. Un service unique (le Secrétariat urbain) a donc été créé pour fournir les services programmatiques intersectoriels nécessaires - fonctions d'analyse, information du public et suivi général de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat.

33. Le programme de revitalisation a aussi fait éclater les barrières entre les fonctions opérationnelles et les fonctions normatives qui existaient dans le précédent organigramme. Les campagnes mondiales ont beaucoup aidé à combiner ces deux fonctions.

34. La revitalisation du Centre et la réorientation des priorités du programme ont fait naître chez les gouvernements un regain d'intérêt pour les travaux de l'organisation. Avec la nomination d'un Directeur exécutif, la situation financière du Centre devrait s'améliorer.

35. La revitalisation engagée devrait être l'occasion de rationaliser les opérations du Centre et de réduire les frais généraux. Toutefois, les progrès n'apparaîtront que progressivement. En effet, jusqu'à présent le personnel affecté à l'appui au programme et le personnel affecté à la gestion et à l'administration figuraient sous la rubrique « programme » ou bien, comme c'était le cas pour l'exercice biennal 1998-1999, sous la rubrique "postes affectés aux projets" (voir le rapport du CCQAB paru sous la cote HS/C/16/12/Add.1). Les progrès dans ce domaine n'apparaissent donc pas clairement au vu d'un examen global des tableaux d'effectifs et des dépenses de personnel. Cela dit, l'amélioration de la gestion administrative et financière du Centre demeure la priorité.

4. Résumé des propositions budgétaires pour l'exercice biennal 2002-2003

36. Les propositions budgétaires pour l'exercice biennal 2002-2003 reposent sur une vision optimiste de l'avenir comptant sur un soutien financier accru des gouvernements, tant dans le cadre du budget ordinaire que dans le cadre de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. La présentation harmonisée du budget permettra aux Etats membres de percevoir les liens entre ces deux sources essentielles de financement du programme de travail proposé pour le Centre.

37. Les propositions budgétaires reposent sur l'hypothèse que le regain d'intérêt et de confiance que les gouvernements manifestent à l'égard du programme du Centre s'accompagnera d'une augmentation sensible du soutien financier qu'ils lui apportent (paragraphe 2 et 3 de la résolution 54/208 de l'Assemblée générale et paragraphes 1 et 6 de la résolution 17/7 de la Commission). Les propositions budgétaires ont été établies sur la base d'une augmentation de 10 % (1,5 million de dollars) du budget ordinaire en termes réels par rapport aux crédits de l'exercice biennal 2000-2001 et d'une augmentation de 20 % (1,6 million de dollars à des fins générales) du budget de la Fondation en termes réels. La direction du Centre estime que ces augmentations sont le minimum requis pour :

- a) Mener à bien le programme de travail du Centre, élément crucial de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat;
- b) Renforcer sensiblement les programmes du Centre à Nairobi, pour développer le rôle de ce lieu d'affectation en tant que quatrième siège d'organismes des Nations Unies, conformément aux engagements pris en ce sens;
- c) Aider le Centre à ne plus compter excessivement sur les fonds affectés pour les postes et activités de son programme de base et à ne plus jongler avec ses ressources financières, ceci l'empêchant de bien planifier et de gérer ses fonds d'une manière transparente.

38. Le Centre propose d'utiliser comme suit les fonds supplémentaires mentionnés ci-dessus :

a) Les postes inscrits aux tableaux d'effectifs

39. Lorsqu'a été définie la stratégie de revitalisation du Centre, on s'est aperçu que les difficultés budgétaires auxquelles se heurtent les trois bureaux régionaux du Centre constituaient une faiblesse fondamentale, en conséquence de quoi il a été recommandé d'allouer à ces bureaux régionaux des ressources du budget ordinaire. Cette recommandation a reçu l'accord de principe du Bureau des services de contrôle interne (A/54/764). Le Centre demande la création d'un poste P-4 au budget ordinaire pour le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la création d'un autre poste P-4 pour le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique. Pour le Bureau régional pour l'Afrique et les États arabes, il est proposé de redéployer un poste existant.

40. La revitalisation a également mis en lumière le rôle critique des femmes dans le développement des établissements humains, raison pour laquelle la vision stratégique (HS/C/17/2/Add.2) recommande que le Centre tienne expressément compte du rôle des femmes lorsqu'il définit les politiques à suivre en matière d'habitat et d'établissements humains. En 1998, le Centre a créé un Groupe de la parité hommes-femmes, à l'aide de fonds spéciaux, pour aider à appliquer dans la pratique cet aspect de la vision stratégique. Ce financement tire maintenant à sa fin, en sorte que l'avenir du Groupe est incertain. Or celui-ci devrait être considéré comme faisant partie du noyau du Centre. Il est donc proposé que le poste P-4 de Chef du Groupe soit imputé sur le budget ordinaire.

41. Au début de l'an 2000, le Centre a achevé la mise au point de sa stratégie dans le domaine de l'information et des techniques informatiques. Cette stratégie a pour but de mettre en place un cadre bien défini qui permettra au Centre d'utiliser au mieux les techniques d'information modernes et de mieux gérer et diffuser l'information. Cette stratégie opère dans plusieurs directions : promouvoir le recours à certains outils spécifiques, aligner les systèmes d'information du Centre sur les systèmes normalisés employés par les autres organismes des Nations Unies, en particulier le Système intégré d'information de gestion (IMIS), encourager l'emploi de Notes de Lotus et des sites Web, et enfin concevoir la structure administrative la plus efficace possible pour améliorer la gestion de l'information. La mise en œuvre de cette stratégie exige à moyen terme la création de deux nouveaux postes : un poste de coordonnateur P-5 pour assurer la direction, la coordination et la supervision générale dans le domaine de l'information, et un poste d'éditeur P-4. En effet, le Centre produit trop souvent des ouvrages dont le

contenu est impeccable sur le plan technique mais dont la rédaction et la présentation laissent à désirer. Ces défauts diminuent la confiance et l'intérêt que le lecteur pourrait porter aux travaux de l'Organisation. Outre ces deux nouveaux postes, le Centre propose de reclasser à P-2 un poste d'agent des services généraux, dont le titulaire serait chargé de centraliser tout ce qui a trait aux techniques d'information.

42. Les tableaux d'effectifs du Centre font également apparaître un certain nombre de lacunes critiques s'agissant des postes d'administrateur des établissements humains. En particulier, un poste P-4 d'administrateur des établissements humains chargé de la sécurité d'occupation et des régimes fonciers serait nécessaire. L'absence de ce poste, qui est depuis longtemps ressentie comme une lacune, devient maintenant d'autant plus sensible qu'il serait utile pour l'exécution du sous-programme 1 du projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003, plus spécialement à la lumière des objectifs a) et b).

43. Une autre priorité serait de donner au Centre la possibilité d'améliorer la sécurité dans les villes au moyen de stratégies de prévention de la criminalité et d'une bonne gouvernance urbaine. Ce domaine particulier des travaux du Centre a jusqu'ici été fortement tributaire de fonds spéciaux, alors qu'il devrait être considéré comme un élément essentiel du programme de travail. Il est proposé de créer un poste P-3 d'administrateur des établissements humains pour soutenir les travaux dans ce domaine.

44. Le Centre manque également de personnel pour la mobilisation des ressources et la coordination des relations avec les bailleurs de fonds. Ce manque de coordination se traduit par une inaptitude à engager et maintenir des liens solides avec ces derniers. L'absence de suivi a entamé la confiance portée au Centre. Par ailleurs, le Centre aurait besoin d'un juriste pour le conseiller. Ces deux fonctions, celle de juriste et celle de coordonateur de la mobilisation des ressources, pourraient être combinées en un seul poste P-5, dont la création est ici proposée.

45. Il est indispensable que des crédits suffisants soient alloués à la création de ces postes, non seulement pour en couvrir le coût direct mais aussi pour couvrir le coût du personnel d'appui de la catégorie des agents des services généraux, ainsi que les dépenses au titre des frais généraux.

46. Enfin, le Centre propose de reclasser à P-5 trois postes P-4 imputés sur le budget ordinaire. Le reclassement de ces postes serait relativement peu onéreux et serait bénéfique pour le Centre, qui ne dispose actuellement que de six postes P-5 imputés sur le budget ordinaire. L'absence de possibilités de carrière pour le personnel exerçant des fonctions de niveau P-5 démoralise le personnel, comme on l'a récemment constaté, et crée des disparités au niveau du recrutement du personnel visé par la série 200 ou par la série 100 des dispositions du Règlement du personnel, comme l'a noté le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport (AA/1999/48/6). Les reclassements proposés concernent le poste de Chef du Bureau du Directeur exécutif et le poste de Coordonateur du Programme de gestion des catastrophes (déjà classé P-5, mais non encore financé).

b) Les dépenses autres que les dépenses de personnel

47. Les principales modifications à apporter aux rubriques concernées sont indiquées ci-après.

48. Consultants et autres dépenses de personnel : il est proposé de réduire les dépenses budgétaires à ce titre.

49. Frais de voyage : les crédits dont le Centre dispose à ce titre dans le budget ordinaire sont anormalement bas. Les crédits ouverts au chapitre 13 du budget ordinaire pour les frais de voyage en 2000-2001 s'élevaient à 192 300 dollars. Ces crédits correspondent à 42 postes d'administrateur, dont le poste de Directeur exécutif, soit 4 578 dollars par exercice biennal pour chacun des administrateurs. Or, dans l'ensemble du système des Nations Unies les crédits prévus pour les frais de voyage dans le projet de budget initial pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/54/6/Rev.1) s'établissaient à environ 13 000 dollars pour l'exercice biennal, par administrateur.

50. Ce budget d'austérité pour les frais de voyage entrave les travaux du Centre pour les raisons suivantes :

a) Il accroît l'isolement d'un organisme dont le siège est à Nairobi, et qui de ce fait bénéficie moins que d'autres du transit de collègues administrateurs, venant de New York, Genève et Vienne;

b) Les voyages en provenance de Nairobi coûtent généralement plus cher que les voyages en provenance du continent européen, d'autant que les vols intercontinentaux à partir du Kenya passent pour la plupart par l'Europe;

c) L'absence de crédits pour frais de voyage oblige à puiser sur les fonds affectés aux projets, ce qui constitue une mauvaise gestion et empêche de fixer des priorités stratégiques claires.

51. Institutionnalisation du Comité des Représentants permanents : comme suite à la résolution 17/5 de la Commission des établissements humains en date du 14 mai 1999 relative au rôle du Comité des Représentants permanents, des entretiens ont été engagés pour préciser les incidences financières qu'aurait l'institutionnalisation du Comité des Représentants permanents en tant qu'organe subsidiaire de la Commission des établissements humains. En attendant que le Comité se prononce sur la question à la dix-huitième session de la Commission des établissements humains, un crédit supplémentaire de 156 000 dollars a été inscrit sous la rubrique "Organes directeurs". Il s'agit d'un montant provisoire sujet à révision. Ce montant a été calculé sur la base du montant qu'il faudrait verser à l'ONUN pour les services de conférence nécessités par les réunions du Comité des Représentants permanents et de ses deux groupes de travail.

52. Téléphone et visioconférences : les dépenses du Centre pour les communications téléphoniques et les messages télécopiés, à l'exclusion des dépenses afférentes aux Bureaux régionaux et au personnel affecté à la coopération technique, s'élèvent actuellement à 25 000 dollars par mois environ, soit 600 000 dollars par exercice biennal. Ces dépenses sont réparties inégalement entre la Fondation et le budget ordinaire, ce dernier n'assumant que 131 000 dollars, pour le même nombre de postes approximativement. Il est donc proposé de redresser ce déséquilibre budgétaire. D'autre part, s'il est vrai que les communications téléphoniques coûteront moins cher au cours du prochain exercice biennal, il est cependant probable que les économies réalisées seront en partie absorbées par un usage plus grand des visioconférences.

53. Autres dépenses : Un certain nombre d'autres modifications sont proposées, concernant essentiellement la Fondation. Elles sont expliquées à la section II des présentes propositions budgétaires.

c) Conclusion

54. Le coût des changements proposés s'élèverait à environ 1,5 million de dollars pour l'exercice biennal, avant ajustement pour inflation, à imputer sur le budget ordinaire (tableau 5) et sur la Fondation au titre des fonds à des fins générales (tableau 4A). Le Directeur exécutif estime que des augmentations de cet ordre sont indispensables pour donner au Centre les moyens nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter au mieux de ses multiples tâches, pour répondre à l'attente des Etats membres qui s'est exprimée dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée à un examen et à une l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat, et enfin pour mener à bien le processus de revitalisation.

II. FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2002-2003

1. Généralités

55. Conformément à la règle de gestion financière 303.1 de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, le Directeur exécutif du CNUEH (Habitat) soumet le présent projet de budget de la Fondation pour 2002-2003, qui couvre les dépenses de programme et les dépenses d'appui prévues.

56. Conformément à la règle 303.5, le projet de budget a été soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) pour examen et observations. Le projet de budget et les observations du CCQAB sont présentés à la Commission des établissements humains pour examen et approbation. (Les observations du CCQAB figurent dans son rapport reproduit en annexe au document HS/C/18/9/Add.1).

57. Lors de l'établissement des propositions budgétaires, le Centre a supposé que les fonds affectés et non affectés pour la Fondation augmenteront de 20 %.

58. En ce qui concerne les fonds non affectés, le montant nécessaire s'élève à 9,6 millions de dollars pour l'exercice biennal, soit 4,8 millions par an. Le tableau 11 illustre l'évolution des contributions générales au Centre au cours des années 90 – contributions qui ont atteint en moyenne 3,7 millions de dollars par an. Il fait ressortir en outre le rôle important joué chaque année par les cinq contributions les plus importantes, qui ont représenté en moyenne environ 75 % des recettes totales. Cela montre combien le CNUEH (Habitat) est tributaire des fluctuations au sein d'un groupe de donateurs très restreint. En 2000, les contributions reçues à la fin de septembre s'établissaient à 2 383 000 dollars, montant qui comportait une augmentation «en volume» de 797 000 dollars (dont 790 000 dollars étaient imputables à une augmentation de la contribution d'un seul pays, qui a été le premier à verser une contribution générale supérieure à 1 million de dollars) et une perte au change de 105 000 dollars.

59. Le Directeur exécutif a bon espoir que l'importance cruciale du programme de travail pour 2002 –2003 et le ferme soutien manifesté par les Etats membres en faveur de la nouvelle vision stratégique pour le CNUEH (Habitat) se traduiront par une nouvelle augmentation des contributions des gouvernements, jointe à un élargissement de la base de donateurs.

60. En ce qui concerne les fonds spéciaux, on table sur un montant de 6 millions de dollars par an. Le tableau 11 illustre l'évolution des contributions affectées au cours des années 90 ainsi que le rôle très important qu'a joué l'Agence danoise de développement international (DANIDA) jusqu'en 1999 dans le financement des activités de programme. Le montant de 6 millions de dollars par an constituera un objectif ambitieux, mais on suit de près l'évolution du compte spécial pour les dépenses de programme (dépenses d'appui du Centre liées aux projets affectés) par rapport aux recettes afin de veiller à ce que les dépenses ne soient engagées que sur la base des projections de recettes les plus récentes.

2. Actualisation pour l'exercice biennal 2000-2001 (à la fin de septembre 2000)

a) Réserves et soldes

61. Un examen des soldes du Centre a été achevé en 1999. Les pièces comptables étaient peu fournies, et pour l'analyse des opérations on est remonté jusqu'au début des années 90.

62. A la suite de ces travaux, les états financiers de la Fondation relatifs à l'exercice biennal 1998-1999 ont été ajustés pour les années antérieures afin de tenir compte de l'annulation de la dette d'Habitat II (2 millions de dollars), du solde négatif de 1,1 million de dollars mis en évidence pour le programme financé par la DANIDA et de la création d'une provision de 700 000 dollars pour dettes irrécouvrables.

63. En conséquence, on a réduit sensiblement les soldes et les réserves par rapport à ce qui était prévu initialement pour le début de l'exercice biennal 2000-2001, en les ramenant de 6,8 à 2,4 millions de dollars (tableau 2).

b) Recettes

64. Le montant des recettes de la Fondation pour l'exercice biennal 2000-2001 est de 20,2 millions de dollars, dont 8 millions de dollars pour les contributions générales, 11,3 millions de dollars (y compris les 13 % prélevés au titre de l'appui au programme) pour les contributions spéciales et 0,9 million de dollars pour les intérêts perçus.

65. Le montant prévu actuellement en ce qui concerne les contributions générales pour la première année de l'exercice biennal est de 3,8 millions de dollars. A la fin de septembre 2000, les contributions reçues totalisaient 2,4 millions de dollars et les contributions annoncées mais pas encore reçues représentaient au total 200 000 dollars, en sorte qu'il fallait encore 1,2 million de dollars pour atteindre le chiffre prévu de 3,8 millions de dollars. Quatre des principaux donateurs traditionnels du Centre n'ont pas encore versé de contribution pour 2000, mais on s'attend à ce que chacun d'eux en verse. Au total, les contributions versées effectivement par ces quatre donateurs ont atteint 1,2 millions de dollars en 1999. En outre, un certain nombre d'autres pays qui versent traditionnellement des contributions financières moindres mais néanmoins importantes au Centre n'ont pas encore confirmé leurs contributions pour 2000. Cela n'est pas inhabituel à cette époque de l'année, en sorte que le montant prévu de 3,8 millions de dollars est considéré comme réaliste.

66. En revanche, les intérêts que l'on compte percevoir sont supérieurs à ceux qui sont prévus au budget – on table sur un montant de 650 000 dollars pour l'ensemble de l'année, alors que le montant budgétisé est de 450 000 de dollars. Cela compense le déficit de 200 000 de dollars prévu au titre des contributions des gouvernements. Dans ces conditions, on estime qu'il n'est nullement nécessaire d'ajuster les projections concernant les recettes générales pour 2000 et pour l'exercice biennal.

67. En ce qui concerne les contributions spéciales, le CNUEH (Habitat) avait reçu des contributions d'un montant de 3,8 millions de dollars à la fin de septembre 2000, et deux gouvernements s'étaient engagés à verser 900 000 de dollars avant la fin de l'année, ce qui porte le total à 4,7 millions. Comme on s'attend à recevoir de nouvelles contributions au cours du dernier trimestre de l'année, on considère qu'il n'est pas nécessaire de réviser le budget de 5,65 millions de dollars prévu pour l'ensemble de l'année - ni le budget pour l'exercice biennal.

68. Les recettes prévues au titre de l'appui au programme sur la base des projets qui étaient signés à la fin de septembre 2000 s'établissent à 461 000 dollars. On considère qu'un montant de 600 000 dollars constitue une projection raisonnable et prudente des recettes au titre de l'appui au programme pour l'ensemble de l'année. Pour l'exercice biennal, les recettes budgétaires sont de 1,3 million de dollars, et il n'est pas jugé nécessaire actuellement de réviser ce chiffre.

c) Dépenses – Budget-programme

69. Les dépenses budgétisées au titre du programme général de la Fondation pour 2000-2001 s'établissent à 6 millions de dollars (tableau 4A). Les projections actuelles sont conformes à ce budget. Le budget-programme prévoit un montant de 1 million de dollars par an pour des activités de projets généraux et d'information. En 2000, ces fonds ont été utilisés notamment pour appuyer les campagnes en faveur de la sécurité d'occupation et de la bonne gouvernance urbaine, le partenariat avec la Banque mondiale dans le cadre de l'Alliance des villes, des activités d'information menées au Brésil, en Chine et en Inde, et la production du Rapport mondial sur les établissements humains.

70. Les dépenses budgétisées au titre du programme spécial pour 2000-2001 s'établissaient à 13,1 millions de dollars. Toutefois, ainsi qu'il a été souligné plus haut, ce montant a été ramené à 9,8 millions de dollars à la suite des révisions concernant les réserves reportées (tableau 2). Les dépenses effectuées à ce jour cadrent avec cet objectif révisé pour l'exercice biennal, y compris dans le cas des activités concernant la modernisation de logements en Afghanistan, la mise en œuvre du Programme pour l'habitat en Afrique, les droits au logement et à la propriété au Kosovo, la gestion et l'atténuation des inondations en Asie du Sud, la prise en compte des sexospécificités et le renforcement du pouvoir des femmes grâce à la promotion, sur le plan politique, de la sécurité d'occupation et de la bonne gouvernance urbaine, les systèmes d'information foncière pour les autorités locales et le programme Cités durables.

71. Les travaux menés par le Centre pour préparer la session extraordinaire qui sera consacrée à un examen d'ensemble du Programme pour l'habitat sont eux aussi financés en partie sur des contributions spéciales. En plus des ressources provenant du budget ordinaire, 457 000 dollars ont été fournis par des gouvernements en vue d'appuyer le processus de préparation, principalement pour des administrateurs auxiliaires appelés à travailler au Centre et pour le financement des frais de voyage de participants envoyés par des pays comptant parmi les moins avancés et par des groupements de femmes de façon qu'ils puissent assister aux réunions préparatoires. Le Centre estime qu'un montant supplémentaire de 1,6 millions de dollars est nécessaire pour que le processus préparatoire qui conduira à la session extraordinaire de juin 2001 donne des résultats pleinement satisfaisants et pour la participation à la session extraordinaire elle-même. Tout en recherchant des fonds supplémentaires auprès des donateurs, le Centre continue à adapter l'ampleur des préparatifs et des engagements aux fonds disponibles.

d) Dépenses – Budget d'appui

72. Le budget proposé pour 2002-2003 tient compte d'un changement apporté dans la catégorisation des dépenses dans le budget d'appui. Conformément à la présentation harmonisée, le budget d'appui est divisé en deux parties : appui aux programmes, et gestion et administration. L'appui aux programmes renvoie aux unités organiques ayant principalement pour fonction de définir, d'élaborer, d'exécuter et d'évaluer le programme de l'Organisation; la gestion et l'administration couvrent les unités ayant pour principale fonction de préserver l'identité, l'orientation et la prospérité de l'Organisation.

73. Pour l'exercice biennal 2000-2001, le budget d'appui est de 3,9 millions de dollars, dont 1,6 millions de fonds spéciaux et 2,3 millions de fonds généraux.

74. La partie du budget d'appui constituée par les fonds spéciaux est financée au moyen du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes, au sujet duquel des précisions sont données au tableau 7. Dans le cas de ce compte, les dépenses d'appui pour l'exercice biennal sont constituées principalement par les postes (1 137 300 dollars) et par une contribution fixe à l'ONUN (336 000 dollars). Les dépenses prévues actuellement au titre de ce compte pour 2000 s'établissent à 600 000 dollars environ, soient quelque 200 000 dollars de moins que le budget pour l'ensemble de l'année. Cette diminution est liée aux postes qui sont laissés vacants afin de

maintenir les coûts dans la limite des recettes prévues.

75. La part du budget d'appui constituée par les fonds spéciaux représente 2,3 millions de dollars, qui sont destinés entièrement aux dépenses de gestion et d'administration. Outre le financement de cinq postes (deux administrateurs et trois agents des services généraux) et le versement à l'ONUN, ce budget couvre les frais généraux de fonctionnement budgétisés à hauteur de 1,2 million de dollars pour l'exercice biennal (essentiellement pour les loyers, les communications, et la location et l'entretien des équipements). Les dépenses prévues pour l'année en cours représentent environ 100 000 dollars de moins que le montant figurant au budget.

3. Budget-programme proposé pour 2002-2003

76. Le budget-programme proposé pour 2002-2003 prévoit des dépenses d'un montant de 19,4 millions de dollars, dont le détail est indiqué au tableau 4.

77. Sur cette somme, un montant total de 12 millions de dollars est destiné aux dépenses directes d'exécution du programme au moyen de fonds spéciaux, alors que pour l'exercice biennal en cours le montant budgétisé est de 13,1 millions de dollars. Les 7,4 millions de dollars restants au titre des dépenses de programme figurent à la rubrique fonds généraux et sont principalement imputables aux postes (4,2 millions de dollars) et aux projets généraux (2,6 millions de dollars). Le budget prévu pour les postes comporte une augmentation en volume de 414 700 dollars liée aux modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs.

78. Le tableau d'effectifs proposé pour le programme comprend 13 postes d'administrateur et 18 d'agent des services généraux. Le tableau 10 indique comment se répartissent ces postes.

79. Trois facteurs ont contribué aux modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs de la Fondation. Premièrement, ce tableau a été ajusté pour prendre en compte les exigences de la nouvelle structure organiques du CNUEH (Habitat), approuvée en décembre 1999. Deuxièmement, la répartition du personnel entre la fonction d'appui aux programmes et la fonction de gestion et d'administration a été rationalisée conformément aux définitions acceptées dans le cadre du budget harmonisé. Troisièmement, il est proposé d'inscrire quatre nouveaux postes d'administrateur au tableau d'effectifs pour l'exercice biennal 2002-2003 – trois au titre du budget-programme et un au titre du budget d'appui.

80. Les trois postes d'administrateur qu'il est proposé d'ajouter au titre du budget-programme sont destinés à deux spécialistes des établissements humains, un pour les cités plus sûres (P-3) et un pour la sécurité d'occupation et la législation foncière (P-4), ainsi qu'à un éditeur de presse et HTML (P-4), comme il est indiqué plus haut à la section 4 a) du chapitre I. Parallèlement, un poste D-1 (Directeur de la Division de l'appui aux programmes) et un poste P-4 (rétrogradé à P-3) ont été transférés du programme à l'appui aux programmes.

81. L'autre augmentation majeure proposée dans le budget-programme, d'un montant de 60 000 dollars, est destinée aux dépenses relatives aux projets généraux, ce qui porte le montant total de ce poste budgétaire à 2,6 millions de dollars. Cette augmentation des ressources est supérieure à l'augmentation générale de 20 %, ce qui conforte le Centre dans sa détermination de maximiser les ressources en faveur des activités de programmes et de projets. Comme dans le passé, les activités de projets sont approuvées par le Directeur exécutif au cas par cas et sont centrées sur les domaines du programme de travail approuvé dans lesquels le Centre doit répondre à des demandes, organiser des missions d'exploration et établir des descriptifs de projets aux fins de la mobilisation de fonds. Ces activités sont conformes aux priorités du programme du Centre, en particulier à celles qui sont associées aux deux campagnes mondiales.

82. Les ressources de la Fondation étant limitées, les activités de projets financées sur ce poste budgétaire sont normalement restreintes à l'assistance préparatoire, à des activités ayant un effet multiplicateur avéré et à

des activités susceptibles d'avoir un impact important sur le développement général des établissements humains. Des ressources provenant de ce poste budgétaire seront en outre fournies pour des activités d'information, de la documentation et des activités de sensibilisation.

83. Les deux autres augmentations que comporte le budget-programme de la Fondation sont les suivantes : 43 700 dollars pour des dépenses de personnel diverses (congés de maternité et périodes de pointe) et 45 000 dollars pour le remplacement des ordinateurs du personnel du programme, conformément à la politique de l'ONU qui prévoit leur renouvellement tous les trois ans.

4. Budget d'appui proposé pour 2002-2003

84. Le tableau 4 indique en détail le budget de la Fondation proposé pour 2002-2003, en faisant apparaître les deux composantes du budget d'appui : appui aux programmes, et gestion et administration.

a) Appui aux programmes

85. Le budget d'appui aux programmes proposé pour 2002-2003 est de 1 964 300 dollars, soit une augmentation en volume de 644 900 dollars par rapport à l'exercice biennal en cours. Cette augmentation tient principalement au fait que l'on a redéfini des postes pour les affecter à l'appui aux programmes en appliquant les directives concernant le budget harmonisé et les définitions figurant à l'annexe I.

86. Le tableau d'effectifs proposé pour l'appui aux programmes comprend quatre postes d'administrateur et 17 postes d'agent des services généraux. Deux des postes d'administrateur et un poste d'agent des services généraux sont financés par des fonds généraux (tableau 10). Les deux autres postes d'administrateur et les 16 autres postes d'agent des services généraux sont imputés sur le compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes (tableau 7).

87. Le budget proposé comprend un montant de 1 355 500 dollars au titre du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes (tableau 7), qui fait apparaître une faible augmentation en volume de 24 400 dollars. Cette augmentation est due à de légères fluctuations au titre d'un certain nombre d'objets de dépense, notamment aux crédits prévus pour le renouvellement régulier des ordinateurs (26 400 dollars), à certains frais de voyage (15 300 dollars) et au personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) (20 000 dollars). Ces augmentations sont compensées par une réduction nette en volume de 47 300 dollars dans les crédits prévus pour les postes. Un poste P-4 inclus antérieurement dans les dépenses de programme a été ajouté à ce budget, mais il est plus que compensé par le transfert d'un poste P-3 au programme et par la suppression de deux postes d'agent des services généraux.

88. Le reste du budget proposé pour l'appui aux programmes, à savoir 608 800 dollars, a trait aux fonds généraux (tableau 4 A). Il comprend une somme de 154 100 dollars pour les dépenses de personnel : un D-1, un P-3 et un agent local, ainsi qu'il est indiqué au tableau 9. Dans le budget pour 2000-2001, les dépenses d'appui aux programmes pour la Fondation figuraient exclusivement dans le compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes. La réaffectation de ces postes (qui relevaient antérieurement du programme) à l'appui aux programmes est conforme aux directives pour les budgets harmonisés.

b) Gestion et administration

89. Le budget proposé pour les dépenses de gestion et d'administration s'établit à 2 625 600 dollars, contre 2 674 500 dollars pour 2000-2001 (tableau 4). Il comprend trois grandes composantes.

i) Postes

90. A la rubrique postes, le montant de 639 200 dollars est prévu pour deux administrateurs (un P-5 juriste/spécialiste de la mobilisation des ressources, et un P-4 spécialiste de la presse et des médias) et pour deux agents des services généraux. Ainsi qu'il est précisé plus haut à la section 4 a) du chapitre I, le poste de juriste/spécialiste de la mobilisation des ressources est un poste nouveau proposé pour remédier à une faiblesse critique dans la gestion et l'administration actuelles de l'Organisation.

ii) Frais généraux de fonctionnement

91. Le budget d'un montant de 1 106 200 dollars proposé pour les frais généraux de fonctionnement couvre la location des locaux à Nairobi et à Genève (465 000 dollars), les frais de communication, y compris le téléphone, les télécopies et les visioconférences (360 000 dollars), ainsi que la location et l'entretien du matériel (160 000 dollars). Les loyers en question comprennent un montant de 400 000 dollars pour les bureaux de Gigiri, à Nairobi, où le Centre occupe actuellement 5 265 mètres carrés. Ces locaux sont actuellement loués au tarif de 90 dollars par mètre carré et par an. Les frais de location sont répartis sur la base de la superficie relative qu'occupe le personnel financé par le budget ordinaire, la Fondation et la coopération technique. Pour l'exercice biennal 2002-2003, le coût total est estimé à un 1 million de dollars. Après déduction de la part qui revient au budget ordinaire (40 %), un montant de 600 000 dollars a été réparti entre la Fondation et la coopération technique.

92. Sur la base de la répartition proposée du personnel à Nairobi, les frais de location seront imputés comme suit : Fondation (67 fonctionnaires à Nairobi) 400 000 dollars, et coopération technique (32 fonctionnaires à Nairobi) 200 000 dollars.

93. Il convient de noter que, conformément à la pratique suivie dans le budget pour 2000-2001 et afin de simplifier la gestion budgétaire, les frais généraux de fonctionnement de la Fondation relatifs aux loyers, aux communications ainsi qu'à la location et à l'entretien du matériel sont tous regroupés dans les dépenses de gestion et d'administration au lieu d'être répartis proportionnellement entre les dépenses de programme correspondantes. Cela a pour effet de gonfler artificiellement les dépenses de gestion et d'administration.

iii) Office des Nations Unies à Nairobi

94. Pour les besoins du budget, on a supposé que la Fondation versera à l'ONUN la même somme que pour l'exercice biennal en cours, à savoir 736 000 dollars. Cette somme, ajoutée à une contribution de 1 114 000 dollars provenant du compte spécial de la coopération technique pour les dépenses d'appui aux programmes, donne un total de 1 850 000 dollars pour l'ONUN.

95. Ce chiffre a été fixé définitivement pour 2002-2001 à la suite de l'initiative prise par le Directeur général de l'ONUN en vue d'établir une base commune aux fins de la détermination des parts respectives à verser par les utilisateurs des services et des installations de l'ONUN. Il a été calculé en appliquant la part en pourcentage du CNUEH (Habitat) (19,5 %) dans le personnel extrabudgétaire total du Centre et du PNUE au coût extrabudgétaire total prévu des services de l'ONUN au cours de l'exercice biennal actuel (à l'exclusion des services fournis uniquement au PNUE et après déduction des recettes provenant d'autres organismes pour les services de l'ONUN). Le budget indicatif de l'ONUN pour 2000-2001, tel qu'il a été communiqué au CNUEH (Habitat) en février 2000 et qui figure dans le tableau 12, indique les dépenses extrabudgétaires de chaque unité de la Division des services administratifs de l'ONUN.

96. L'ONUN rassemble actuellement des informations sur les indicateurs de charge de travail, qui pourront servir de base pour la prise de décisions quant aux modifications à apporter éventuellement au système de remboursement par le PNUE et le CNUEH (Habitat). En attendant les résultats de cette étude et des discussions ultérieures, le CNUEH (Habitat) a maintenu la part de la subvention totale revenant à la Fondation et à la coopération technique au même niveau qu'en 2000-2001.

Annexe I

TERMINOLOGIE

(Les termes ci-après sont identiques à ceux qui figurent dans les budgets types harmonisés du PNUE, du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF).

Activités de coopération technique

Activités visant à fournir aux pays en développement et aux pays en transition une assistance aux fins de leur développement économique et social.

Allocation de crédits

Autorisation financière donnée par le Chef de secrétariat d'une organisation ou en son nom à un fonctionnaire ou à un service afin qu'il engage des dépenses à des fins précises et dans des limites fixées pour une période déterminée.

Appui aux programmes

L'appui aux programmes est assuré par des services ayant principalement pour fonction l'élaboration, la formulation et l'évaluation des programmes de l'Organisation. Il s'agit d'ordinaire de services assurant un appui technique, logistique ou administratif au titre des programmes.

Augmentation ou diminution des coûts

Toute augmentation ou diminution du coût d'une ressource au cours d'un exercice budgétaire par rapport à l'exercice budgétaire précédent, sous l'effet d'une variation des coûts, des prix ou des taux de change.

Augmentation ou diminution du volume des ressources requises

Toute augmentation ou diminution des ressources requises résultant d'un changement portant sur la nature des activités entreprises par une organisation en cours d'exercice budgétaire et à entreprendre au cours de l'exercice budgétaire à venir. Afin de permettre une comparaison avec les changements touchant le volume des activités approuvées pour l'exercice budgétaire en cours, l'accroissement ou la diminution est exprimée à l'aide des mêmes coefficients utilisés pour l'approbation des ouvertures de crédits.

Budget d'appui

Il s'agit du budget d'une organisation destiné à financer les dépenses d'appui aux programmes et les dépenses de gestion et d'administration de l'Organisation.

Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies

Fonds provenant du budget de l'Organisation des Nations Unies, qui est alimenté par des contributions mises en recouvrement et dont l'objet est le financement du secrétariat prévu au paragraphe 1 de la section III de la résolution 32/162 de l'Assemblée générale.

Crédits ouverts

Montants approuvés par l'autorité compétente à des fins précises au titre d'un exercice financier et sur lesquels peuvent être imputées les dépenses engagées à ces fins à concurrence des montants approuvés.

Gestion et administration

Activités assurées par les services de l'Organisation dont la fonction essentielle consiste à préserver son identité, ses orientations et sa prospérité. Il s'agit d'ordinaire des services assurant des fonctions de direction, l'organisation des politiques et leur évaluation, les relations externes et l'administration.

Indicateurs de performance

Les indicateurs de performance servent à déterminer la mesure dans laquelle l'on est parvenu aux objectifs et/ou résultats escomptés.

Objectif

Dans un budget-programme, on entend par objectif une réalisation d'ensemble souhaitée qui suppose un processus dynamique et vise à satisfaire certains besoins d'utilisateurs finals identifiés, au cours d'une période donnée.

Produits

Il s'agit des produits et services fournis au titre d'un programme ou d'un sous-programme à un utilisateur final, tels que rapports, publications, services de secrétariat aux fins de réunions, qu'une activité est censée produire conformément à ses objectifs.

Réalisation escomptée

Résultat souhaité, se traduisant par des avantages pour l'utilisateur final, consistant en une valeur ou en un taux exprimé sous forme quantitative ou qualitative. Les réalisations sont la conséquence directe des résultats obtenus et aboutissent à la réalisation d'un certain objectif.

Réserve d'exploitation

Comme l'exige l'instruction administrative ST/AI/286, une réserve d'exploitation correspondant à 20 % du montant estimatif des recettes destinées à financer les dépenses d'appui aux programmes est nécessaire pour se prémunir contre des difficultés imprévues en cours d'exercice, du fait de l'inflation et des ajustements des devises, ou pour s'acquitter d'obligations juridiques en cas de cessation soudaine d'activités financées par des ressources extrabudgétaires.

Réserve financière

Il s'agit d'une réserve dont le montant est fixé par la Commission des établissements humains visant à assurer la solvabilité et l'indépendance financière de la Fondation de façon à pouvoir compenser les variations de flux de trésorerie et être à même de faire face à des obligations similaires selon ce que pourrait décider, à l'occasion, la Commission des établissements humains.

Ressources générales de la Fondation

HS/C/18/9

Il s'agit des ressources de la Fondation qui sont confondues et non liées. Ce sont les contributions volontaires annoncées ou versées par les gouvernements ou les organisations intergouvernementales, les dons d'origine non gouvernementale, les intérêts connexes produits et diverses recettes.

Ressources spéciales de la Fondation

Il s'agit des ressources de la Fondation qui sont fournies dans des conditions bien définies ou au titre d'accords précis passés avec les donateurs aux fins du financement, en totalité ou en partie, d'activités conformes aux objectifs et politiques de l'Organisation. En fait également partie le compte spécial pour le financement des dépenses d'appui aux programmes.

Sous-programmes

Ensemble d'activités visant à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs définis ou à l'obtention de résultats escomptés.

Annexe II

HYPOTHESES ET METHODOLOGIE

A. Hypothèses pour l'exercice biennal 2002-20031. Pourcentage de postes vacants

1. Conformément aux lignes directrices relatives au budget ordinaire, on a supposé, pour le calcul des dépenses au titre des postes pour l'exercice 2002-2003, que le pourcentage de postes vacants serait de 6,5 % dans le cas des administrateurs et de 2,5 % dans celui des agents des services généraux.

2. Inflation

2. Aucun ajustement pour inflation n'a été appliqué aux activités des programmes financées directement ou aux dépenses imputées sur le budget ordinaire, le Siège de l'Organisation des Nations Unies devant se charger de ce travail lorsqu'il établira le budget ordinaire de l'ONU qui sera soumis à l'Assemblée générale pour adoption en 2001.

3. Les taux d'inflation suivants ont été retenus :

Postes d'administrateur : 3 % par an

Postes d'agent des services généraux : 3 % par an

Dépenses autres que les dépenses de personnel : 5 % par an

4. Ces taux sont les mêmes pour le PNUE, exception faite du taux d'inflation de 3 % retenu par le CNUEH (Habitat) pour les postes d'agent des services généraux, contre 5 % pour le PNUE. En effet, moins de 50 % des postes d'agent des services généraux du PNUE sont basés à Nairobi, contre plus de 90 % pour le CNUEH (Habitat). En supposant qu'un taux de change constant est utilisé, on estime improbable que le taux d'inflation pour les postes d'agent des services généraux à Nairobi soit plus élevé que dans le cas des postes d'administrateur.

5. Les taux d'inflation ci-dessus pour les différents postes ont été appliqués aux coûts salariaux standard du budget ordinaire de l'ONU, version 7 (utilisée dans les crédits ouverts initialement pour l'exercice 2000-2001), après ajustement pour prendre en compte les pourcentages de postes vacants indiqués ci-dessus. Il convient de noter que l'on obtient ainsi une augmentation des coûts légèrement supérieure pour les postes de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains par rapport aux postes du budget ordinaire, étant donné que les postes de la Fondation pour l'exercice 2000-2001 ont été budgétisés à l'origine sur la base de coûts salariaux inférieurs.

3. Taux de change

6. On part du principe que 1 dollar américain vaut 75 shillings kényens, soit le même taux de change que celui utilisé pour l'exercice biennal en cours.

4. IMIS

7. On suppose que l'application d'IMIS (version 3) à Nairobi en 2001 n'entraînera pas de transfert de fonctions administratives de l'ONUN vers le CNUEH (Habitat). Tout transfert de ce type devrait être compensé par une réduction des paiements effectués par le CNUEH (Habitat) au titre des services administratifs.

5. Paiements à l'Office des Nations Unies à Nairobi

8. En accord avec l'ONUN, le budget présuppose un paiement de 1,85 million de dollars pour l'exercice 2002-2003 au titre des services administratifs fournis à des activités financées par des fonds extrabudgétaires, soit le même montant qu'en 2000-2001 (ce qui représente une réduction en valeur réelle). L'ONUN n'ayant pas encore communiqué de propositions détaillées à ce sujet, le montant ci-dessus est provisoire.

6. Hypothèses concernant les recettes

9. On suppose une croissance réelle de 10 % au titre du budget ordinaire et de 20 % pour les contributions générales et spéciales de la Fondation. Les fonds pour la coopération technique se chiffrent à 80 millions de dollars pour l'exercice biennal, y compris un report de 20 millions de dollars relatif à des engagements pris au titre du programme pour l'Iraq.

B. Méthodologie – budget d'appui aux programmes 1

10. La méthodologie fait intervenir plusieurs étapes dans le calcul des estimations. Ces calculs sont effectués séparément pour chaque année d'un exercice biennal donné. Dans le principe, la méthodologie consiste à utiliser les crédits approuvés pour la première année de l'exercice biennal en cours et à y ajouter les ajustements des crédits et des coûts, ce qui donne les estimations nécessaires pour la première année de l'exercice biennal considéré. De la même manière, les crédits approuvés pour la deuxième année de l'exercice biennal en cours sont révisés pour obtenir les estimations relatives à la deuxième année de l'exercice biennal considéré. Normalement, le calcul des estimations relatives au budget d'appui aux programmes de l'exercice biennal est effectué au cours du troisième trimestre de la première année de cet exercice biennal. Les différentes étapes sont expliquées ci-après.

1. Ajustements en volume

11. Sur la base des crédits approuvés, les augmentations ou diminutions réelles sont calculées et constituent les ajustements en volume. Ces derniers représentent les éléments contrôlables des estimations. Ils sont soumis à l'approbation du Directeur exécutif, qui doit évaluer les moyens requis par l'Organisation pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Pour faciliter la comparaison avec les crédits approuvés, les ajustements en volume sont calculés sur la même base.

2. Ajustements de divers coûts

12. Aux crédits ouverts approuvés et aux ajustements en volume sont ajoutées des augmentations ou des diminutions des coûts imputables à des facteurs autres que les taux de change et les taux d'inflation. Elles ne traduisent que les changements connus intervenus au cours des deux années suivant la préparation du dernier budget d'appui aux programmes de l'exercice biennal. Parmi ces facteurs figurent notamment les décisions de la Commission de la fonction publique internationale concernant un certain nombre d'allocations dues au personnel (indemnité pour personnes à charge, indemnité pour frais d'études, etc.). Les ajustements des coûts salariaux sont effectués sur la base des coûts salariaux standard définis par le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

1 La même méthodologie d'ajustement des coûts sera appliquée au budget-programme biennal.

3. Ajustements pour taux de change

13. Les ajustements pour taux de change sont calculés pour chaque année et portent sur la totalité des crédits ouverts approuvés, ainsi que sur les ajustements des crédits et de divers coûts. Ces ajustements représentent normalement la différence entre les taux de change pratiqués par l'Organisation des Nations Unies au 1er septembre de l'année précédant l'exercice biennal en cours et, par exemple, au 1er septembre de la première année de l'exercice biennal en cours (c'est-à-dire au moment où est établi le projet de budget d'appui au programme de l'exercice biennal).

4. Ajustements pour inflation

14. Enfin, pour compléter le tableau et pour produire l'estimation finale des besoins pour le prochain exercice biennal, l'Organisation doit calculer, selon le cas, des ajustements ou des estimations de l'inflation sur une période de quatre ans. Ces ajustements sont calculés pour chaque année et portent sur la totalité des crédits ouverts approuvés, ainsi que sur les ajustements en volume et les ajustements de divers coûts, corrigés pour tenir compte des fluctuations du taux de change, comme suit :

a) Pour la période allant de la première année de l'exercice biennal en cours à la première année de l'exercice biennal suivant

Les estimations actuelles intègrent déjà des estimations antérieures de l'inflation. L'ajustement pour inflation portant sur cette période de transition englobe par conséquent :

- i) La différence entre l'application des estimations précédentes et l'inflation réelle pour les 6 premiers mois de la première année de l'exercice biennal en cours ;
- ii) La différence entre l'application des estimations précédentes et la projection révisée pour inflation pour les 18 derniers mois de l'exercice biennal en cours ;
- iii) La projection pour inflation pour la première année de l'exercice biennal suivant.

b) Pour la période allant de la deuxième année de l'exercice biennal en cours à la deuxième année de l'exercice biennal suivant

- i) – iii) comme au point a) ci-dessus ;
- iv) La projection de l'inflation pour la deuxième année de l'exercice biennal suivant.

15. Pour calculer l'inflation, quatre ajustements pour inflation sont utilisés pour chaque année :

- a) Le premier ajustement est la prévision de changement de l'indemnité de poste pour les administrateurs;
- b) Le deuxième ajustement a trait aux frais de voyage et aux dépenses communes de personnel pour les administrateurs;
- c) Le troisième ajustement englobe les traitements et les dépenses communes de personnel pour le personnel local, c'est-à-dire les services généraux et autres catégories, qui peuvent varier de manière significative en fonction de la localité ;

HS/C/18/9

- d) Le quatrième ajustement concerne tous les autres coûts, tels que les frais de fonctionnement.

Annexe III

RECOMMANDATIONS ET MESURES PRISES POUR Y DONNER SUITE

Organisme	Source	Recommandations	Mesures prises pour donner suite aux recommandations
Recommandations du CCQAB			
CNUEH	A/54/7, chap II	Pour que la présentation harmonisée soit pleinement respectée, le Comité consultatif <u>recommande</u> que le CNUEH (Habitat) consulte les rapports du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PNUCID, ainsi que les rapports y afférents du Comité consultatif, avant de préparer le prochain projet de budget.	Les documents visés par le CCQAB ainsi que les rapports les plus récents des organisations mentionnées ont été consultés. En outre, le CNUEH (Habitat) a examiné le modèle de budget établi par le PNUE et les recommandations du Comité consultatif à ce sujet. Le Centre s'est efforcé de suivre le modèle harmonisé, avec certaines des adaptations apportées par le PNUE, telles que l'intégration des activités d'appui et au titre des programmes dans un seul budget biennal.
CNUEH	A/54/7, chap II	Le Comité consultatif <u>recommande</u> que soit encore améliorée la présentation du budget. Le résumé devrait être plus concis. Pour éviter des explications excessives et des répétitions, qui pourraient être sources de confusion, les données qui figurent dans les tableaux et qui sont directement compréhensibles à la lecture ne devraient pas être répétées dans des notes explicatives. Le titre de chaque tableau devrait être suffisamment explicite. Au lieu d'indiquer le pourcentage d'un objet de dépenses par rapport au montant total des ressources, il faudrait indiquer, en pourcentage, la croissance (positive ou négative) entre les montants initiaux ou les montants révisés et les montants proposés, pour les recettes comme pour les dépenses. La première partie (situation financière) devrait être simplifiée en se servant du tableau pertinent pour expliquer les recettes et les dépenses, les tendances en matière de financement, la mobilisation des ressources, etc. Il faudrait veiller à établir une distinction très nette entre les estimations de recettes et les recettes effectives dont le Centre a effectivement bénéficié pour l'exercice financier considéré, lorsqu'il s'agit d'établir les montants	On s'est efforcé de répondre à toutes ces observations dans le présent projet de budget.

		estimatifs révisés et les projets de budget. (paragraphe 3)	
CNUEH	A/54/7, chap II	Le Comité consultatif <u>recommande</u> qu'à l'avenir les raisons motivant les augmentations et les diminutions de dépenses soient clairement indiquées dans le budget. (paragraphe 10)	Même commentaire que plus haut.
CNUEH	A/54/7, chap II	Le Comité consultatif <u>recommande</u> que les frais d'administration et de gestion soient suivis de près pour veiller à ce qu'une plus grande proportion des contributions versées à la Fondation soit affectée aux projets. (paragraphe 13)	Voir les paragraphes 31 à 35.
CNUEH	A/54/7, chap II	Le Comité consultatif <u>s'inquiète</u> de l'absence apparente de procédure établie pour déterminer la part respective des dépenses que doivent prendre en charge les usagers des services et installations de l'ONUN. Le Comité consultatif note qu'il est indiqué, au paragraphe 85 du budget, que les services administratifs fournis par l'ONUN concernent essentiellement la comptabilité, l'administration du personnel, l'information, les contrats de louage de services et les achats. Le Comité consultatif ne voit pas clairement comment le coût de ces services se traduit par les montants inscrits au budget pour remboursement. Il faut donc évaluer globalement la totalité des dépenses afférentes à l'ONUN et la part des dépenses imputée à chacun des usagers.(paragraphe 14)	Voir les paragraphes 94 à 96 et le tableau 12.
Commission des établissements humains	A/54/7, chap II	Le Comité consultatif <u>recommande</u> que dans le prochain budget de la Fondation figurent des précisions sur la manière dont la mise en œuvre du programme de revitalisation a affecté l'efficacité, la productivité et la situation financière de la Fondation. (paragraphe 16)	Voir les paragraphes 31 à 35

Organisme	Source	Recommandations	Mesures prises pour donner suite aux recommandations
Recommandations du Comité des commissaires aux comptes			
CNUEH	A/55/5/ Add. 8	<p>Le Comité recommande à l'Administration :</p> <p>a) De présenter les sommes à recevoir et les sommes à payer en montants bruts et non en montants nets, conformément aux normes comptables pour le système des Nations Unies (paragraphe 14)</p> <p>b) D'exercer un contrôle strict des dépenses pour chaque fonds d'affectation spéciale et projet afin que les dépenses ne dépassent pas les plafonds d'attribution de crédits autorisés en vertu des règles en vigueur (paragraphe 22)</p> <p>c) De respecter pleinement les directives détaillées sur le recours aux consultants acceptées par l'Assemblée générale (paragraphe 29)</p>	<p>L'ONUN, qui établit les états financiers, a pleinement accepté cette recommandation et veillera à ce que toutes les sommes à recevoir et les sommes à payer soient désormais présentées en montants bruts.</p> <p>Le CNEUH (Habitat), agissant en étroite collaboration avec l'ONUN, améliore actuellement son système de suivi des projets, qui fournira aux administrateurs de programmes et à la Division de l'appui aux programmes des informations actualisées sur les recettes, le budget et les dépenses pour chaque Fonds d'affectation spéciale et pour chaque projet. Dans le même temps, de nouvelles procédures ont été mises en place au sein du CNUEH (Habitat) pour garantir un strict contrôle des autorisations de dépenses.</p> <p>Le CNUEH (Habitat) demeure résolu à veiller à ce que la sélection des consultants se fasse dans un cadre concurrentiel et conformément aux directives des Nations Unies. A l'initiative du Service de la gestion des ressources humaines de l'ONUN, l'instruction administrative ST/AI/1999/7 sur le recours aux consultants et aux vacataires a été communiquée à tous les administrateurs de programmes et il leur a été rappelé que ces instructions devaient être rigoureusement appliquées.</p>

		<p>d) De mettre à jour le fichier des consultants et de le fournir à l'ONUN afin de faciliter la mise en place d'un fichier central des consultants informatisé (paragraphe 31)</p>	<p>Le CNUEH (Habitat) est en train de mettre à jour son fichier des consultants pour l'étoffer et en faciliter l'usage. Des discussions sont en cours avec l'ONUN pour rendre le fichier du Centre compatible avec celui qu'utilise l'ONUN. Les contraintes financières et d'effectifs, à l'ONUN comme au CNUEH (Habitat), font qu'il sera difficile de donner immédiatement suite au deuxième élément de la recommandation, surtout pour ce qui est de la gestion du fichier, mais tout est mis en œuvre pour appliquer cette recommandation, dès que l'on aura dégagé les ressources supplémentaires nécessaires.</p>
--	--	---	---

Tableau 1. Plan d'utilisation des ressources tel qu'approuvé pour 2000-2001 et proposé pour 2002-2003
(en milliers de dollars)

	1998/1999	Plan d'utilisation des ressources pour 2000-2001						Plan d'utilisation des ressources pour 2002-2003					
	Montant total des ressources/dépenses effectives	Budget ordinaire	Coopération technique	FONDATION			Montant total des ressources	Budget ordinaire	Coopération technique	FONDATION			Montant total des ressources
				Fonds généraux	Fonds spéciaux	Total				Fonds généraux	Fonds spéciaux	Total	
Ressources disponibles													
Solde en début d'exercice	6 043,5	0,0	827,0	3 135,4	3 687,7	6 823,1	7 650,1	0,0	4 203,3	2 229,5	618,5	2 848,0	7 051,3
Recettes													
Contributions	156 061,4	14 688,1	67 512,3	8 000	11 300	19 300,0	101 500,4	16 156,9	86 600,0	9 600,0	13 560,0	23 160,0	125 916,9
Divers	2 182,2			900		900,0	900,0			600,0		600,0	600,0
Total	164 287,1	14 688,1	68 339,3	12 035,4	14 987,7	26 123,1	110 050,5	16 156,9	90 803,3	12 429,5	14 178,5	26 608,0	133 568,2
Utilisation des ressources													
Organes directeurs	1 072,6	1 002,5					1 002,5	1 158,5					1 158,5
Ressources du programme													
Un logement pour tous		5 514,7	30 000,0	2 756,0	6 000,0	8 756,0	44 270,7	6 020,0	30 000,0	3 845,0	5 500,0	9 345,0	45 365,0
Développement urbain durable		5 357,4	30 000,0	3 255,1	7 100,0	10 355,1	45 712,5	5 627,3	50 000,0	3 564,0	6 500,0	10 064,0	65 691,3
Montant total des ressources du programme	140 073,4	10 872,1	60 000,0	6 011,1	13 100,0	19 111,1	89 983,2	11 647,3	80 000,0	7 409,0	12 000,0	19 409,0	111 056,3
Budget d'appui													
Appui au programme	6 822,6		5 571,3		1 234,0	1 234,0	6 805,3	905,5	6 332,3	608,8	1 355,5	1 964,3	9 202,1
- Siège			3 210,3		1 234,0	1 234,0	4 444,3	905,5	808,6	608,8	1 355,5	1 964,3	3 698,4
- Bureaux régionaux			2 361,0				2 361,0		5 523,7				5 523,7
Gestion et administration	6 332,2	2 813,5	1 114,0	2 338,5	336,0	2 674,5	6 602,0	2 445,6	1 114,0	2 289,6	336,0	2 625,6	6 185,2
Montant total du budget d'appui	13 154,8	2 813,5	6 685,3	2 338,5	1 570,0	3 908,5	13 407,3	3 351,1	7 446,3	2 898,4	1 691,5	4 589,9	15 387,3
Total	154 300,8	14 688,1	66 685,3	8 349,6	14 670,0	23 019,6	104 393,0	16 156,9	87 446,3	10 307,4	13 691,5	23 998,9	127 602,1
Ajustements pour la période antérieure	(4 252,9)												
Solde en fin d'exercice	5 733,4	0,0	1 654,0	3 685,8	317,7	3 103,5	4 757,5	0,0	3 357,0	2 122,1	487,0	2 609,1	5 966,1

Analyse des soldes en fin d'exercice

Réserve statutaire	-	-	1 002,7	-	1 002,7	1 002,7
Réserve opérationnelle - Dépenses d'appui aux programmes	-	900,0	-	257,9	257,9	1 157,9
Soldes divers	-	49,9	1 119,4	192,1	1 311,5	1 361,4
Soldes au titre des projets	-	2 407,1	-	37,0	37,0	2 444,1
	-	3 357,0	2 122,1	487,0	2 609,1	5 966,1

Note 1. Le compte spécial de la Fondation pour l'appui aux programmes est inclus ci-dessus dans "Fondation - Fonds spéciaux".

Le compte spécial pour l'appui aux programmes de coopération technique est inclus dans la coopération technique.

Note 2. Les soldes en début d'exercice pour 2002-2003 sont tirés du plan révisé d'utilisation des ressources pour 2000-2001 qui figure au tableau 2.

Note 3. Aucun ajustement des dépenses n'a été effectué dans le cas de la partie du plan d'utilisation des ressources qui concerne le budget ordinaire.

L'annexe II donne des précisions sur les hypothèses retenues pour les ajustements des dépenses.

Note 4. Dans le plan d'utilisation des ressources pour 2000-2001, un solde et la réserve opérationnelle du compte spécial de

la Fondation pour l'appui au programme ont été inclus dans la rubrique "Fonds généraux", alors que les recettes et les dépenses figurent dans la rubrique "Fonds spéciaux".

Pour l'exercice en 2002-2003, ils figurent tous sous "Fonds spéciaux".

Tableau 2. Plan d'utilisation des ressources, tel qu'approuvé et révisé pour 2000-2001
(en milliers de dollars)

	1998/1999	Plan d'utilisation des ressources pour 2000-2001					Plan révisé d'utilisation des ressources pour 2000-2001						
	Montant total des ressources/dépenses effectives	Budget ordinaire	Coopération technique	FONDATION			Montant total des ressources	Budget ordinaire	Coopération technique	UNHHSF			Montant total des ressources
				Fonds généraux	Fonds spéciaux	Total			Fonds généraux	Fonds spéciaux	Total		
Ressources disponibles													
Solde en début d'exercice	6 043,5	0,0	827,0	3 135,4	3 87,7	6 823,1	7 650,1	0,0	3 365,8	(361,9)	2 729,5	2 367,6	5 733,4
Recettes													
Contributions	156 061,4	14 688,1	67 512,3	8 000,0	11 300,0	19 300,0	101 500,4	14 688,1	17 860,0	800,0	11 300,0	19 300,0	212 588,1
Divers	2 182,2			900,0		900,0	900,0			900,0		900,0	900,0
Total	164 287,1	14 688,1	68 339,3	12 035,4	14 987,7	26 123,1	110 050,5	14 688,1	181 965,8	8 538,1	14 029,5	22 567,6	219 221,5
Utilisation des ressources													
Organes directeurs	1 072,6	1 002,5					1 002,5	1 002,5					1 002,5
Ressources du programme													
Un logement pour tous		5 514,7	30 000,0	2 756,0	6 000,0	8 756,0	44 270,7	5 514,7	25 000,0	2 756,0	4 350,0	7 106,0	37 620,7
Développement urbain durable		5 357,4	30 000,0	3 255,1	7 100,0	10 355,1	45 712,5	5 357,4	145 000,0	3 255,1	5 450,0	8 705,1	159 062,5
Montant total des ressources du programme	140 073,4	10 872,1	60 000,0	6 011,1	13 100,0	19 111,1	89 983,2	10 872,1	170 000,0	6 011,1	9 800,0	15 811,1	196 683,2
Budget d'appui	6 822,6		5 571,3		1 234,0	1 234,0	6 805,3		6 648,5		1 234,0	1 234,0	7 882,5
Appui au programme			3 210,3		1 234,0	1 234,0	4 444,3		1 662,1		1 234,0	1 234,0	2 896,1
- Siège			2 361,0				2 361,0		4 986,4				4 986,4
- Bureaux régionaux	6 332,2	2 813,5	1 114,0	2 338,5	336,0	2 674,5	6 602,0	2 813,5	1 114,0	2 338,5	336,0	2 674,5	6 602,0
Gestion et administration	13 154,8	2 813,5	6 685,3	2 338,5	1 570,0	3 908,5	13 407,3	2 813,5	7 762,5	2 338,5	1 570,0	3 908,5	14 484,5
Montant total du budget d'appui	154 300,8	14 688,1	66 685,3	8 349,6	14 670,0	23 019,6	104 393,0	14 688,1	177 762,5	8 349,6	11 370,0	19 719,6	212 170,2
Total													
Ajustements pour la période antérieure	(4 252,9)									2 041,0	(2 041,0)		
Solde en fin d'exercice	5 733,4	0,0	1 654,0	3 685,8	317,7	3 103,5	4 757,5	0,0	4 203,3	2 229,5	618,5	2 848,0	7 051,3

Analyse des soldes en fin d'exercice

Réserve statutaire	-	-	1 002,7	-	1 002,7	1 002,7
Réserve opérationnelle - Dépenses d'appui aux programmes	-	900,0	-	257,9	257,9	1 157,9
Soldes divers	-	896,2	1 226,8	323,6	1 550,4	2 446,6
Soldes au titre des projets	-	2 407,1	-	37,0	37,0	2 444,1
	-	4 203,3	2 229,5	618,5	2 848,0	7 051,3

Tableau 3. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) (Habitat)
Prévisions budgétaires par catégorie de dépenses et source de fonds
Budget pour l'exercice biennal 2002-2003
(en milliers de dollars)

	1998 - 1999 Montants effectifs	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation/(Diminution)		2002-2003 Prévisions
			Montant	%	
Budget ordinaire					
Postes	10 734,5	11 091,6	1 248,4	11,3%	12 340,0
Autres dépenses de personnel	2 077,5	2 028,7	11,1	0,5%	2 039,8
Consultants	417,2	839,6	(271,8)	(32,4%)	567,8
Frais de voyage	156,6	290,3	316,0	108,9%	606,3
Services contractuels	85,9	69,9	-	-	69,9
Frais généraux de fonctionnement	162,3	155,1	150,7	97,2%	305,8
Fournitures et accessoires	81,9	77,3	7,2	9,3%	84,5
Mobilier et matériel	222,7	135,6	7,2	5,3%	142,8
Appui à l'ONUN	-	-	-	-	-
Dépenses relatives aux projets	-	-	-	-	-
Total budget ordinaire	13 938,6	14 688,1	1 468,8	10,0%	16 156,9
Fondation					
Postes	3 259,5	5 259,8	1 300,9	24,7%	6 560,7
Autres dépenses de personnel	90,0	-	71,1	100,0%	71,1
Consultants	44,9	157,5	7,9	5,0%	165,4
Frais de voyage	211,9	157,6	34,4	21,9%	192,0
Services contractuels	310,2	327,7	40,4	12,3%	368,1
Frais généraux de fonctionnement	1 292,0	1 228,5	(122,3)	(10,0%)	1 106,2
Fournitures et accessoires	105,8	52,5	23,6	45,0%	76,1
Mobilier et matériel	92,0	-	123,3	100,0%	123,3
Appui à l'ONUN	550,0	736,0	-	-	736,0
Dépenses relatives aux projets (non-affectées)	463,6	2 000,0	600,0	30,0%	2 600,0
Dépenses relatives aux projets (affectées)	18 624,0	13 100,0	(1 100,0)	(8,4%)	12 000,0
Total Fondation	25 043,9	23 019,6	979,3	4,3%	23 998,9
Coopération technique					
Postes	5 138,1	5 017,3	441,0	0,1	5 458,3
Autres dépenses de personnel	73,1	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-
Frais de voyage	1,0	20,0	255,0	1275,0%	275,0
Services contractuels	1,1	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	135,0	390,0	120,0	30,8%	510,0
Fournitures et accessoires	9,1	144,0	(90,0)	(62,5%)	54,0
Mobilier et matériel	4,6	-	35,0	100,0%	35,0
Appui à l'ONUN	996,8	1 114,0	-	-	1 114,0
Dépenses relatives aux projets	108 959,5	60 000,0	20 000,0	0,3	80 000,0
Total Coopération technique	115 318,3	66 685,3	20 761,0	31,1%	87 446,3
Total général	154 300,8	104 393,0	23 209,1	22,2%	127 602,1

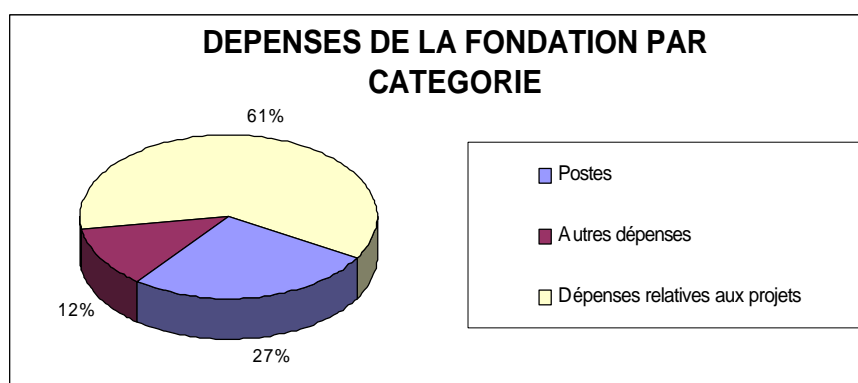


Tableau 4. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
Budget pour l'exercice biennal 2002-2003
(en milliers de dollars)

	1998-1999 Montants effectifs	2000-2001 Crédits ouverts	Ajustements		2002-2003 Prévisions	
			Volume Montant	%		Coût Montant
Programme						
Postes	1 764,0	3 517,5	414,7	11,8%	276,5	4 208,7
Autres dépenses de personnel	-	-	43,7	s.o.	2,2	45,9
Consultants	44,9	157,5	-	-	7,9	165,4
Frais de voyage	91,7	105,1	-	-	5,3	110,4
Services contractuels	218,2	231,0	-	-	-	231,0
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel	-	-	45,4	s.o.	2,3	47,67
Dépenses relatives aux projets (non-affectées)	463,6	2 000,0	600,0	30,0%	-	2 600,0
Dépenses relatives aux projets (affectées)	18 624,0	13 100,0	(1 100,0)	(8,4%)	-	12 000,0
Total pour le programme	21 206,4	19 111,1	3,8	0,0%	294,1	19 409,0
Appui aux programmes						
Postes	698,7	1 137,3	502,1	44,1%	73,4	1 712,8
Autres dépenses de personnel	105,0	-	20,0	s.o.	1,0	21,0
Consultants	-	-	-	-	-	-
Frais de voyage	61,7	-	25,3	s.o.	1,3	26,6
Services contractuels	92,0	96,7	33,9	35,1%	6,5	137,1
Frais généraux de fonctionnement	354,5	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	56,7	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel	92,0	-	63,6	s.o.	3,2	66,8
Total pour l'appui aux programmes	1 460,6	1 234,0	644,9	52,3%	85,4	1 964,3
Gestion et administration						
Postes	796,8	605,0	(6,1)	(1,0%)	40,3	639,2
Autres dépenses de personnel	(15,0)	-	4,0	s.o.	0,2	4,2
Consultants	-	-	-	-	-	-
Frais de voyage	58,5	52,5	-	-	2,6	55,1
Services contractuels	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	937,5	1 228,5	(175,0)	(14,2%)	52,7	1 106,2
Fournitures et accessoires	49,1	52,5	20,0	38,1%	3,6	76,1
Mobilier et matériel	-	-	8,4	s.o.	0,4	8,8
Appui à l'ONUN	550,0	736,0	(35,1)	(4,8%)	35,1	736,0
Total pour la gestion et l'administration	2 376,9	2 674,5	(183,8)	(6,9%)	134,9	2 625,6
Total pour le budget d'appui	3 837,5	3 908,5	461,1	11,8%	220,3	4 589,9
Total général	25 043,9	23 019,6	464,9	2,0%	514,4	23 998,9

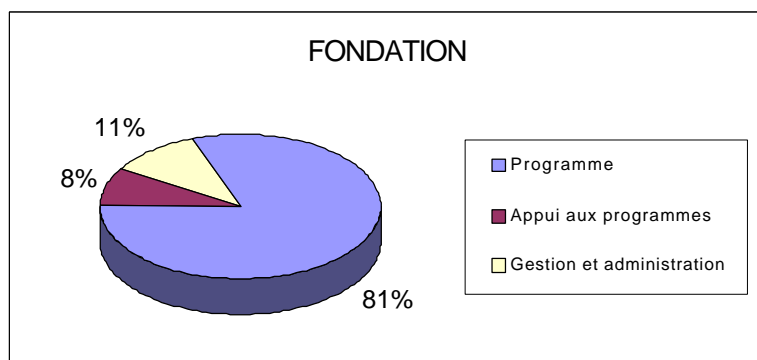


Tableau 4A. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains – Fonds généraux exclusivement
Budget pour l'exercice biennal 2002-2003
(en milliers de dollars)

	1998-1999 Montants effectifs	2000-2001 Crédits ouverts	Ajustements			2002-2003 Prévisions
			Volume		Coût	
			Montant	%	Montant	
Programme						
Postes	1 764,0	3 517,5	414,7	11,8%	276,5	4 208,7
Autres dépenses de personnel	-	-	43,7	s.o.	2,2	45,9
Consultants	44,9	157,5	-	-	7,9	165,4
Frais de voyage	91,5	105,1	-	-	5,3	110,4
Services contractuels	218,4	231,0	-	-	-	231,0
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel	-	-	45,4	s.o.	2,3	47,7
Dépenses relatives aux projets (non-affectées)	463,6	2 000,0	600,0	30,0%	-	2 600,0
Total pour le programme	2 582,4	6 011,1	1 103,8	18,4%	294,1	7 409,0
Appui aux programmes						
Postes	-	-	549,4	s.o.	(15,3)	534,1
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-
Frais de voyage	-	-	10,0	s.o.	0,5	10,5
Services contractuels	-	-	23,9	s.o.	1,2	25,1
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel	-	-	37,2	s.o.	1,9	39,1
Total pour l'appui aux programmes	-	-	620,5	s.o.	(11,7)	608,8
Gestion et administration						
Postes	796,8	605,0	(6,1)	(1,0%)	40,3	639,2
Autres dépenses de personnel	(15,0)	-	4,0	s.o.	0,2	4,2
Consultants	-	-	-	-	-	-
Frais de voyage	58,5	52,5	-	-	2,6	55,1
Services contractuels	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	937,5	1 228,5	(175,0)	(14,2%)	52,7	1 106,2
Fournitures et accessoires	49,1	52,5	20,0	38,1%	3,6	76,1
Mobilier et matériel	-	-	8,4	s.o.	0,4	8,8
Appui à l'ONUN	300,0	400,0	(19,1)	(4,8%)	19,1	400,0
Total pour la gestion et l'administration	2 126,9	2 338,5	(167,8)	(7,2%)	118,9	2 289,6
Total pour le budget d'appui	2 126,9	2 338,5	452,7	19,4%	107,3	2 898,5
Total général	4 709,3	8 349,6	1 556,5	18,6%	401,4	10 307,4

Tableau 5. Budget ordinaire : Etablissements humains
 Projet de budget par catégorie de dépenses
 Budget pour l'exercice biennal 2002-2003
 (en milliers de dollars)

	1998-1999 Montants effectifs	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation/ (Diminution)	2002-2003 Prévisions
Organes directeurs	1 072,6	1 002,5	156,0	1 158,5
Total pour les organes directeurs	1 072,6	1 002,5	156,0	1 158,5
Programme				
Postes	8 284,8	8 628,7	911,9	9 540,6
Autres dépenses de personnel	1 016,5	852,1	(164,9)	687,2
Consultants	327,0	839,6	(271,8)	567,8
Frais de voyage	102,2	260,0	180,0	440,0
Services contractuels	85,9	69,9	-	69,9
Frais généraux de fonctionnement	91,1	73,4	120,0	193,4
Fournitures et accessoires	-	51,4	-	51,4
Mobilier et matériel	-	97,0	-	97,0
Appui à l'ONUN	-	-	-	-
Total pour le programme	9 907,5	10 872,1	775,2	11 647,3
Appui aux programmes				
Postes	-	-	841,9	841,9
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais de voyage	-	-	36,0	36,0
Services contractuels	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	13,2	13,2
Fournitures et accessoires	-	-	7,2	7,2
Mobilier et matériel	-	-	7,2	7,2
Appui à l'ONUN	-	-	-	-
Total pour l'appui aux programmes	-	-	905,5	905,5
Gestion et administration				
Postes	2 449,7	2 462,9	(495,5)	1 967,4
Autres dépenses de personnel	12,9	194,9	-	194,9
Consultants	90,2	-	-	-
Frais de voyage	54,4	30,3	100,0	130,3
Services contractuels	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	46,7	60,9	17,5	78,4
Fournitures et accessoires	81,9	25,9	-	25,9
Mobilier et matériel	222,7	38,6	10,1	48,7
Appui à l'ONUN	-	-	-	-
Total pour la gestion et l'administration	2 958,5	2 813,5	(367,9)	2 445,6
Total pour le budget d'appui	2 958,5	2 813,5	537,6	3 351,1
Total général	13 938,6	14 688,1	1 468,8	16 156,9

Tableau 6. Activités de coopération technique
 Projet de budget par catégorie de dépenses
 Budget pour l'exercice biennal 2002-2003
 (en milliers de dollars)

	1998-1999 Montants effectifs	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation/ (Diminution)	2002-2003 Prévisions
Programme				
Postes	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais de voyage	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	-	-	-	-
Mobilier et matériel	-	-	-	-
Appui à l'ONUN	-	-	-	-
Dépenses relatives aux projets	108 959,5	60 000,0	20 000,0	80 000,0
Total pour le programme	108 959,5	60 000,0	20 000,0	80 000,0
Appui aux programmes				
Postes	5 138,1	5 017,3	441,0	5 458,3
Autres dépenses de personnel	73,1	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais de voyage	1,0	20,0	255,0	275,0
Services contractuels	1,1	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	135,0	390,0	120,0	510,0
Fournitures et accessoires	9,1	144,0	(90,0)	54,0
Mobilier et matériel	4,6	-	35,0	35,0
Appui à l'ONUN	-	-	-	-
Total pour l'appui aux programmes	5 362,0	5 571,3	761,0	6 332,3
Gestion et administration				
Postes	-	-	-	-
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais de voyage	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	-	-	-	-
Mobilier et matériel	-	-	-	-
Appui à l'ONUN	996,8	1 114,0	-	1 114,0
Total pour la gestion et l'administration	996,8	1 114,0	-	1 114,0
Total pour les dépenses d'appui	6 358,8	6 685,3	761,0	7 446,3
Total général	115 318,3	66 685,3	20 761,0	87 446,3

Tableau 7. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
Compte spécial pour l'appui aux programmes
Budget pour l'exercice biennal 2002-2003
(en milliers de dollars)

	1998-1999 Montants effectifs	2000-2001 Crédits ouverts	Ajustements			2002-2003 Prévisions
			Volume Montant	%	Coût Montant	
Ressources disponibles						
Contributions	2 280,7	1 300,0	-	-	-	1 560,0
Autres recettes	328,1	-	-	-	-	-
Montant total des recettes	2 608,8	1 300,0	-	-	-	1 560,0
Utilisation des ressources						
Appui aux programmes						
Postes	698,7	1 137,3	(47,3)	(4,2%)	88,7	1 178,6
Autres dépenses de personnel	105,0	-	20,0	s.o.	1,0	21,0
Frais de voyage	61,7	-	15,3	s.o.	0,8	16,1
Services contractuels	92,0	96,7	10,0	10,3%	5,3	112,0
Frais généraux de fonctionnement	354,5	-	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	56,7	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel	92,0	-	26,4	s.o.	1,3	27,7
Total pour l'appui aux programmes	1 460,6	1 234,0	24,4	2,0%	97,1	1 355,5
Gestion et administration						
Appui à l'ONUN	250,0	336,0	(16,0)	(4,8%)	16,0	336,0
Total pour la gestion et l'administration	250,0	336,0	(16,0)	(4,8%)	16,0	336,0
Montant total des dépenses	1 710,6	1 570,0	8,4	0,5%	113,1	1 691,5
Excédent/(Déficit)	898,2	(270,0)				(131,5)
Ajustements pour la période antérieure	(100,4)	(2 041,0)				
Solde en début d'exercice	2 094,7	2 892,5				581,5
Solde en fin d'exercice	2 892,5	581,5				450,0

Analyse du solde en fin d'exercice

Réserve opérationnelle	257,9	257,9	257,9
Soldes	2 634,6	323,6	192,1
	2 892,5	581,5	450,0

Tableau d'effectifs - Appui aux programmes de la Fondation pour les exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003

Catégorie	2000-2001			2002-2003		
	2000-2001	Ajustement	2002-2003	2000-2001	Ajustement	2002-2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D2						
D1						
P5						
P4		1	1			
P3	1	(1)				
P2/1	1	-	1			
Total partiel	2	-	2			
Agents des services généraux						
Agents recrutés sur le plan local	18	(2)	16			
Total partiel	18	(2)	16			
Total	20	(2)	18			

Tableau 8. Répartition prévisionnelle des postes par source de fonds

Sous-programme	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Total général
	SGA								Agents locaux	Autres	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total			
Nombre total de postes par source de fonds 2000-2001											
Budget ordinaire de l'ONU	1	1	3	6	14	12	5	42	22	2	66
Fonds généraux de la Fondation	-	1	2	2	6	2	-	13	19	-	32
Fonds spéciaux de la Fondation	-	-	-	3	2	6	4	15	18	-	33
Coopération technique	-	-	4	10	3	2	8	27	10	-	37
Total pour 2000-2001	1	2	9	21	25	22	17	97	69	2	168
Modifications											
Budget ordinaire de l'ONU	-	-	-	4	-	-	1	5	1	-	6
Fonds généraux de la Fondation	-	-	-	1	-	3	-	4	2	-	6
Fonds spéciaux de la Fondation	-	-	-	-	1	(1)	-	-	(2)	-	(2)
Coopération technique	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3
Ajustements nets	-	-	-	5	1	3	2	11	2	-	13
2002-2003											
Budget ordinaire de l'ONU	1	1	3	10	14	12	6	47	23	2	72
Fonds généraux de la Fondation	-	1	2	3	6	5	-	17	21	-	38
Fonds spéciaux de la Fondation	-	-	-	3	3	5	4	15	16	-	31
Coopération technique	-	-	4	10	3	2	9	28	11	-	39
Total pour 2002-2003	1	2	9	26	26	24	19	107	71	2	180

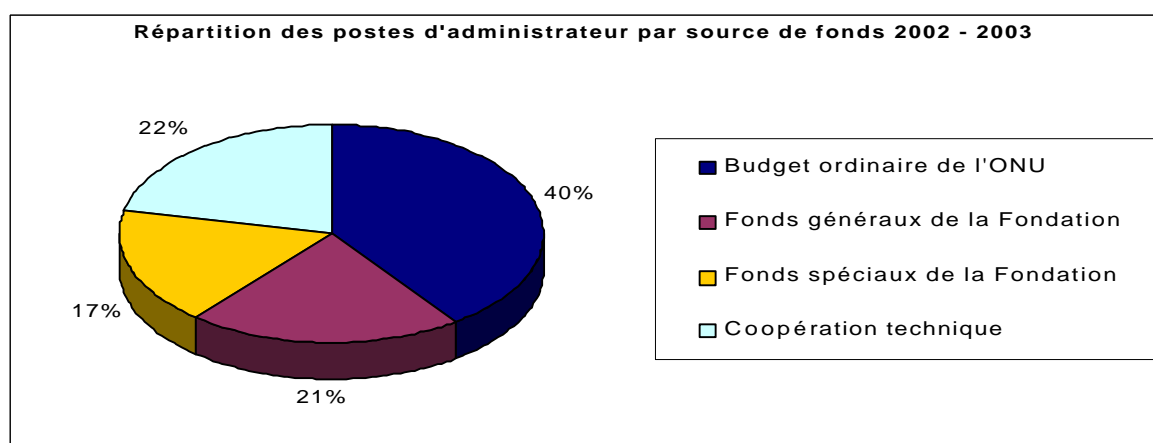


Tableau 9. Répartition prévisionnelle des postes par source de fonds

Sous-programme	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Total général
	SGA SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Agents locaux	Autres	
Sous-programme 1: Un logement convenable pour tous											
2000-2001											
Budget ordinaire de l'ONU		1	2	2	6	5	3	19	8		27
Fonds généraux de la Fondation				1	3	1		5	8		13
Fonds spéciaux de la Fondation						4		4			4
Coopération technique							5	5			5
Total partiel pour 2000-2001	-	1	2	3	9	10	8	33	16	-	49
2002-2003											
Budget ordinaire de l'ONU		1	2	2	7	5	3	20	9		29
Fonds généraux de la Fondation			1	1	3	2		7	9		16
Fonds spéciaux de la Fondation						4		4			4
Coopération technique							5	5			5
Total partiel pour 2002-2003	-	1	3	3	10	11	8	36	18	-	54
Sous-programme 2 : Développement urbain durable											
2000-2001											
Budget ordinaire de l'ONU			1	2	6	5	1	15	9		24
Fonds généraux de la Fondation		1	2	1	1	1		6	8		14
Fonds spéciaux de la Fondation				3	2	1	3	9			9
Coopération technique			1		1	2	4				4
Total partiel pour 2000-2001	-	1	4	6	9	8	6	34	17	-	51
2002-2003											
Budget ordinaire de l'ONU			1	4	5	6	2	18	9		27
Fonds généraux de la Fondation		1		1	2	2		6	9		15
Fonds spéciaux de la Fondation				3	2	1	3	9			9
Coopération technique			1			1	2	4			4
Total partiel pour 2002-2003	-	1	2	8	9	10	7	37	18	-	55
Budget d'appui au programme											
2000-2001											
Budget ordinaire de l'ONU								-			-
Fonds généraux de la Fondation								-			-
Fonds spéciaux de la Fondation						1	1	2	18		20
Coopération technique			3	10	3	1	1	18	10		28
Total partiel pour 2000-2001	-	-	3	10	3	2	2	20	28	-	48
2002-2003											
Budget ordinaire de l'ONU				1	2			3	1		4
Fonds généraux de la Fondation			1			1		2	1		3
Fonds spéciaux de la Fondation					1		1	2	16		18
Coopération technique			3	10	3	1	2	19	11		30
Total partiel 2002-2003	-	-	4	11	6	2	3	26	29	-	55
Gestion et administration											
2000-2001											
Budget ordinaire de l'ONU	1			2	2	2	1	8	5	2	15
Fonds généraux de la Fondation					2			2	3		5
Fonds spéciaux de la Fondation								-			-
Coopération technique								-			-
Total partiel 2000-2001	1	-	-	2	4	2	1	10	8	2	20
2002-2003											
Budget ordinaire de l'ONU	1			3		1	1	6	4	2	12
Fonds généraux de la Fondation				1	1			2	2		4
Fonds spéciaux de la Fondation								-			-
Coopération technique								-			-
Total partiel 2002-2003	1	-	-	4	1	1	1	8	6	2	16
Nombre total de postes pour 2000-2001	1	2	9	21	25	22	17	97	69	2	168
Nombre total de postes pour 2000-2003	1	2	9	26	26	24	19	107	71	2	180

Tableau 10. Tableau d'effectifs général – Fonds spéciaux de la Fondation pour les exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003

Catégorie	2000 - 2001				Ajustement				2002 - 2003			
	Programme	Appui aux programmes	Gestion et administration	Total	Programme	Appui aux programmes	Gestion et administration	Total	Programme	Appui aux programmes	Gestion et administration	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur												
D2	1			1	-	-	-	-	1			1
D1	2			2	(1)	1	-	-	1	1		2
P5	2			2	-	-	1	1	2		1	3
P4	4		2	6	1	-	(1)	-	5		1	6
P3	2			2	2	1	-	3	4	1		5
P2/1				0	-	-	-	-				0
Total partiel	11	0	2	13	2	2	-	4	13	2	2	17
Agents des services généraux												
Agents locaux	16		3	19	2	1	(1)	2	18	1	2	21
Total partiel	16	0	3	19	2	1	(1)	2	18	1	2	21
Total	27	0	5	32	4	3	(1)	6	31	3	4	38

Tableau 11. Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains
Récapitulation des contributions versées à des fins générales et des contributions affectées, 1990-1999

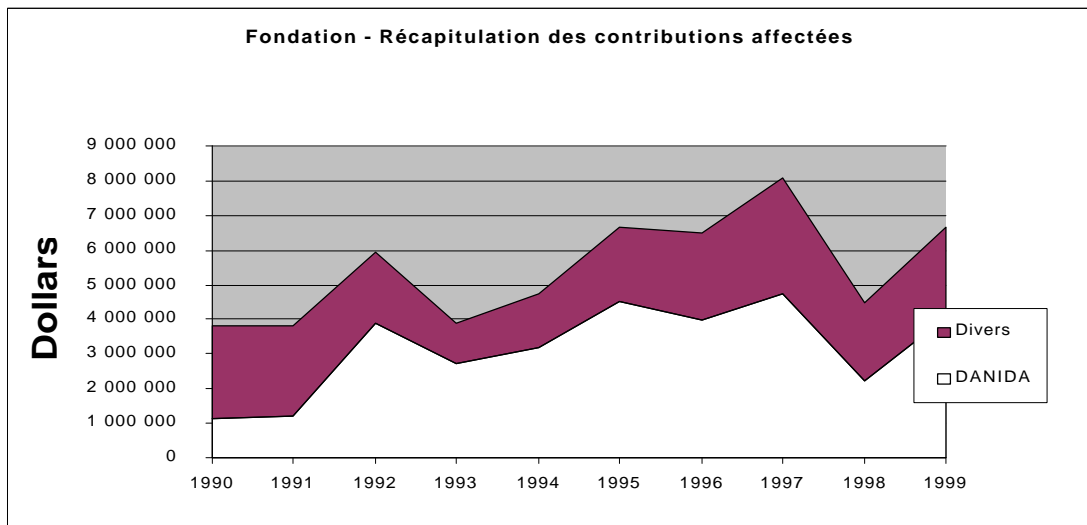
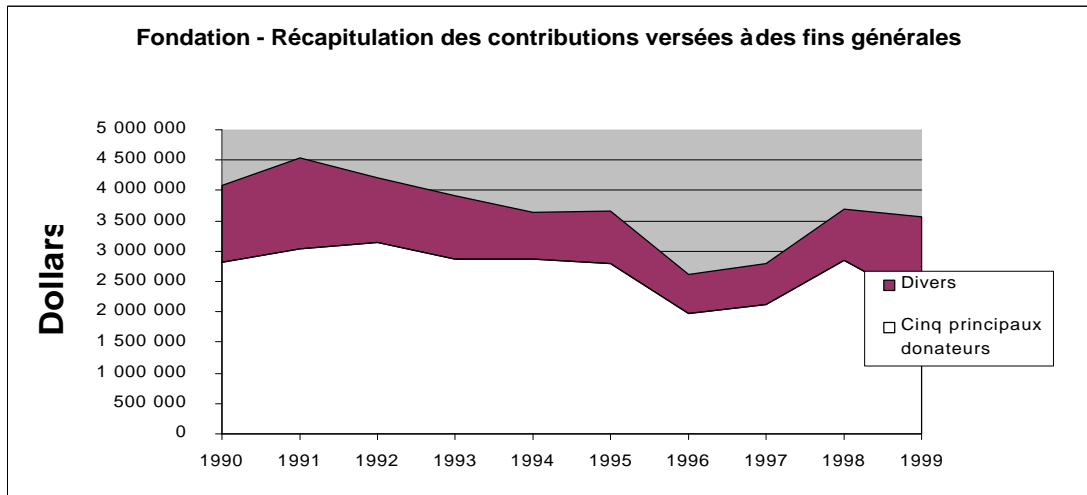


Tableau 12. Budget indicatif de la Division des services administratifs de l'ONUN pour 2000-2001
(en février 2000)
(en milliers de dollars)

Service	Postes			Budget pour 2000-2001	Partie provenant du budget ordinaire	Partie provenant des ressources extrabudgétaire	Notes
	Agents de services généraux	Administra- teurs	Total				
DAS (Cabinet du chef de Division)	3	3	6	1 306 000	795 300	510 700	
HRMS (Gestion des ressources humaines)	35	11	46	3 907 600	1 226 300	2 681 300	
FRMS (Gestion des ressources financières)	44	7	51	3 495 100	1 357 000	2 138 100	
SSS (Services d'appui)	76	7	83	9 417 300	6 434 700	2 982 600	
SSU (Sécurité et sûreté)	69	2	71	3 090 400	3 090 400	-	
ITS (Technologie de l'information)	21	9	30	3 040 300	933 100	2 107 000	
BFMS (Gestion du budget et des fonds)	25	14	39	4 703 800	245 900	4 458 000	Exclusivement pour le PNUJ et l'ONUN
Total	273	53	326	28 960 500	14 082 700	14 877 800	

Sources de financement prévues pour la partie provenant de ressources extrabudgétaires :

PNUJ	12 196 600,0
CNUJH	1 850 000,0 *
Autres	880 000,0
Recettes totales prévues au titre des ressources extrabudgétaires	<u>14 926 900,0</u>

* La subvention du CNUJH est financée par 736 000 dollars provenant de la Fondation et
1 114 000 dollars provenant du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes de coopération technique.
